

STAR ASSURANCES

Rapport annuel sur la gestion de STAR Assurances

(Annexe 12 au règlement du CMF relatif à l'appel public à l'épargne)

★ 2025

Rapport annuel



Mot du Président du conseil d'administration



L'année 2025 aura été, pour le secteur tunisien de l'assurance, une année de poursuite du développement dans un environnement économique qui demeure exigeant. La croissance du marché est portée par une prise de conscience accrue des ménages et des entreprises quant à la nécessité de se protéger, et par les efforts continus de modernisation engagés par les acteurs du secteur. La branche vie, en particulier, confirme son potentiel de développement, tandis que l'assurance non-vie maintient sa dynamique, tirée notamment par les segments automobile et santé.

Dans ce contexte, notre société a su renforcer sa position sur le marché,

avec une croissance du chiffre d'affaires de 12 %. La forte amélioration du résultat net, qui atteint 40 millions de dinars, et le maintien d'un niveau important de marge de solvabilité à 4,3 fois le minimum réglementaire témoignent de la solidité de notre modèle et de la pertinence des orientations stratégiques que nous avons collectivement définies. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle s'est réalisée dans une année marquée par une transition importante à la tête de la direction générale.

Le Conseil d'Administration a pleinement assumé son rôle de garant de la continuité et de la stabilité institutionnelle. Il a veillé à ce que cette transition s'opère dans les meilleures conditions, sans rupture dans l'exécution de notre feuille de route stratégique. Je tiens à saluer l'engagement et le professionnalisme de l'ensemble des équipes qui ont permis de traverser cette période de changement avec sérénité et efficacité.

Je souhaite adresser mes remerciements sincères et ma confiance à notre nouveau Directeur général, qui a pris ses fonctions au printemps 2025. Son arrivée constitue une opportunité précieuse pour insuffler une nouvelle dynamique, tout en s'inscrivant dans la continuité d'une stratégie éprouvée. Le Conseil l'accompagnera pleinement dans l'accomplissement de cette mission.

Adnène Gallas

Mot du Directeur général

C'est avec fierté et humilité que je m'adresse à vous pour la première fois dans le cadre de ce rapport annuel, après avoir pris la direction générale de notre société au printemps 2025. Fierté, parce que les résultats de l'exercice témoignent de la vitalité et de la solidité de notre entreprise. Humilité, parce que ces résultats sont avant tout le fruit du travail collectif de nos équipes, de nos réseaux, de nos partenaires et de la vision stratégique portée par notre Conseil d'Administration.

Notre chiffre d'affaires atteint 483 millions de dinars, porté en particulier par le dynamisme de notre activité Vie, dont le développement traduit concrètement notre stratégie de diversification du portefeuille de risques. Cette progression commerciale s'accompagne d'une

amélioration substantielle de nos résultats techniques : la branche Non-Vie dégage un résultat technique avant réassurance de 47,8 millions de dinars, contre 31,2 millions en 2024, et le résultat technique avant réassurance de la branche Vie progresse de 15,2 millions de dinars à 17,5 millions de dinars. Ces chiffres illustrent l'efficacité de nos politiques de souscription et de maîtrise des risques, conduites avec rigueur par nos équipes techniques, mais également la robustesse des évaluations de nos engagements.

Sur le plan financier, nos revenus nets des placements atteignent 111,5 millions de dinars, performance remarquable dans un contexte de baisse des taux d'intérêt, rendue possible par la qualité de notre stratégie d'investissement. Notre solvabilité demeure à un niveau élevé avec un excédent de marge constituée de 290 millions de dinars, après la distribution aux actionnaires de 65 % du résultat 2024, confirmant la solidité de notre bilan.

Au-delà des chiffres, 2025 aura été l'année d'une mobilisation exemplaire de nos collaborateurs autour de nos projets stratégiques et de l'amélioration continue de la qualité de service rendu à nos assurés. Notre engagement en matière de responsabilité sociétale se renforce également, avec des réalisations concrètes qui s'inscrivent dans notre reporting RSE et dans notre ambition d'être une entreprise durablement utile à la société tunisienne.

Je remercie l'ensemble des équipes, nos réseaux, nos partenaires et nos clients pour leur confiance.

Laurent THUILLIER



Table des matières

Conseil d'Administration	page 5
Conjoncture internationale	page 6
Conjoncture nationale	page 8
Activité & résultats	page 13
Les états financiers individuels	page 25
Notes annexes	page 45
Rapport de gestion du groupe STAR Assurances	page 65
Les états financiers consolidés	page 73

Conseil d'administration

Président du Conseil d'Administration



M. Adnène
GALLAS

Administrateurs représentant l'État tunisien



Mme Aïda **KRAÏEM BÉJI**
*Présidence du
Gouvernement*



Mme Ibtissem **BEN ALGIA**
Ministère des Finances



M. Rachid **BATTITA**
*Société Tunisienne
de Banque*

Administrateurs représentant Groupama Holding Filiales et Participations



M. Vincent
FALANTIN



M. Habib
KARAOULI



Mme Catherine
GRANGER



Mme Yvette
BAUDRON

Administrateurs représentant les actionnaires privés et les petits porteurs et administrateurs indépendants



M. Ezzeddine
EL KADHI
*Actionnaire
privé*



Sami **CHEDLI**
*Représentant
des minoritaires
et petits porteurs*



Mme Amina
**BOUZGUENDA
ZEGHAL**
Indépendant



M. Anis
ALLOUCHE
Indépendant

Commissaires aux Comptes



M. Med Hédi **KAMMOUN**
ECC MAZARS



Mme Abir **MATMTI**
Conseil Audit Formation

Conjoncture internationale

La conjoncture internationale en 2025 est marquée par un **ralentissement de la croissance mondiale**, prévue autour de 2,6. Cette décélération est alimentée par une incertitude politique élevée, des tensions commerciales accrues et une dette élevée dans les pays en développement.¹



1- Source : economie.gouv.fr

Points clés de la conjoncture internationale 2025

Croissance modérée

Le PIB mondial devrait ralentir, se tassant à mesure que les droits de douane se répercutent sur l'économie. La croissance est jugée atone, atteignant des niveaux proches de ceux d'une récession mondiale, avec une augmentation des risques baissiers.

Tensions commerciales et géopolitiques

L'année 2025 est marquée par une recrudescence du protectionnisme et des « guerres commerciales », notamment sous l'impulsion de l'administration américaine, impactant fortement les échanges mondiaux.

Performances régionales

- **États-Unis** : Ralentissement marqué de la croissance, lié à la baisse de l'immigration et aux effets des politiques protectionnistes.
- **Chine** : Décélération de la croissance due à la baisse du soutien budgétaire et à l'impact des tarifs douaniers.
- **Europe** : Connaît une croissance faible, avec une reprise lente après les chocs énergétiques, dans un contexte de forte incertitude.
- **Moyen-Orient et Afrique** : La croissance devrait s'accélérer légèrement dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord en 2025.

Divergence de l'inflation et politique monétaire

Bien qu'en baisse, l'inflation reste tenace dans certains pays avancés, notamment aux États-Unis, imposant aux banques centrales une prudence continue.

Risques

Les finances publiques vulnérables, les corrections sur les marchés financiers et la fragmentation de la géopolitique constituent les principaux risques pour la stabilité économique. ²

Conjoncture nationale ³



En 2025, l'économie tunisienne amorce une reprise modérée avec une croissance du PIB estimée autour de 2,5 %, tirée par **l'agriculture, la construction et le tourisme**. L'inflation montre des signes de fléchissement (autour de 5,3 %), mais le pays reste confronté à un déficit commercial et énergétique structurel, ainsi qu'à une forte dette publique, rendant la conjoncture fragile malgré une meilleure résilience.

³ - Source : Le Groupe de la Banque mondiale

Points clés de la conjoncture nationale 2025

Croissance économique

Une amélioration progressive est notée (2,4 % sur les 9 premiers mois, 2,7 % au T4), après une année 2024 faible (+1,4 %). Le secteur agricole et le tourisme se redressent.

Commerce extérieur et énergie

Le déficit commercial s'aggrave au premier semestre 2025, marqué par une baisse des exportations (notamment agroalimentaires) et une hausse des importations, avec un déficit énergétique persistant.

Finances publiques

Une tendance à la réduction du déficit budgétaire est observée, avec un objectif de 5,3 % du PIB, mais le poids de la dette publique et la nécessité de réformes structurelles restent des défis majeurs.

Inflation et politique monétaire

Le taux d'inflation recule, s'établissant à 5,6 % en décembre 2025, permettant un assouplissement prudent de la politique monétaire.

Situation sociale et emploi

Le chômage reste élevé (autour de 15,3 % au T2 2025), maintenant une pression sur le pouvoir d'achat malgré la baisse de l'inflation.

Le marché des assurances et la position de la STAR

Au terme de l'exercice 2025, le secteur des assurances (affaires directes et acceptations) a enregistré une croissance des primes émises, atteignant **+11,40 %** contre **+10,85 %** en 2024, soit une augmentation de **435,5 MD**. Dans ce contexte dynamique, la STAR maintient une progression soutenue avec une croissance de **+12 %**, supérieure à celle du marché, lui permettant de consolider sa part de marché à **11,35 %** contre **11,29 %** en 2024.

En matière de sinistralité, le marché affiche une hausse limitée à **6,1 %** contre **19,9 %** l'année précédente. De son côté, la STAR enregistre une hausse au niveau des règlements sinistres bien en deçà du marché, soit **3,2 %** contre **3,3 %** en 2024. Concernant les charges des sinistres, bien que les données marché 2025 ne soient pas disponibles, la STAR y a participé à concurrence de **326,206 MD**, avec **2,1 %** d'évolution contre une baisse de **3,9 %** enregistrée à fin 2024.

Les actifs financiers du secteur progressent à **10,3 %** en 2025 contre **+11,9 %** en 2024. Pour la STAR, elle réalise une hausse plus importante que celle enregistrée l'année précédente, atteignant **+4,6 %** avec une participation de **10,7 %** du total marché. Enfin, les revenus financiers de la STAR poursuivent leur amélioration avec une croissance de **+3,8 %**, supérieure à celle de 2024 (**+2,7 points**), confirmant une contribution financière importante.

Évolution des principaux indicateurs STAR/marché

En 1000 dinars	2023		2024		2025	
Indicateurs	Marché ^[1]	STAR	Marché ^[1]	STAR	Marché ^[2]	STAR
Primes émises nettes	3 445 888	388 871	3 819 632	431 210	4 255 100	482 755
Évolution	8,19 %	0,67 %	10,85 %	10,89 %	11,40 %	11,95 %
Part STAR		11,29 %		11,29 %		11,35 %
Sinistres réglés ¹	1 856 785	257 549	2 227 096	266 095	2 363 400	274 817
Évolution	6,70 %	-4,02 %	19,94 %	3,32 %	6,12 %	3,28 %
Part STAR		13,87 %		11,95 %		11,63 %
Charges des sinistres	2 667 436	332 452	2 899 983	319 502	nd	326 206
Évolution	10,52 %	6,57 %	8,72 %	-3,90 %		2,10 %
Part STAR		12,46 %		11,02 %		
Actifs financiers	9 156 900	1 129 853	10 250 900	1 154 354	11 302 800	1 207 906
Évolution	13,13 %	4,38 %	11,95 %	2,17 %	10,26 %	4,64 %
Part STAR		12,34 %		11,26 %		10,69 %
Revenus financiers	558 953	98 736	631 646	99 819	nd	103 565
Évolution	31,02 %	6,28 %	13,01 %	1,10 %		3,75 %
Part STAR		17,66 %		15,80 %		

[1] Source : FTUSA Rapport annuel 2024

[2] Source 2025 : CGA Statistiques trimestrielles au 31/12/2025

Faits marquants de 2025

L'analyse des principaux indicateurs d'activité de notre société fait ressortir ce qui suit :

Bilan

Le bilan clos au 31 décembre 2025 totalise 1 661,613 MD contre 1 571,835 MD au 31 décembre 2024 avec une augmentation de 5,7 %.

Bénéfice

La situation au 31 décembre 2025 dégage un bénéfice net d'impôt de 39,891 MD contre 29,813 MD au 31 décembre de l'exercice précédent.

Primes acquises

Les primes acquises s'élèvent à 464,515 MD en 2025 contre 428,865 MD en 2024, en évolution de 8,3 %.

Charges des sinistres

Les charges des sinistres des affaires directes et acceptées s'élèvent à 326,206 MD en 2025 contre 319,502 MD en 2024, soit une hausse de 2,1 %.

Charges de gestion

Les charges de gestion enregistrent une hausse de 25,980 MD (+17,7 %) pour atteindre 172,768 MD, contre 146,788 MD en 2024. Cette évolution s'explique notamment par l'augmentation des frais de fonctionnement, qui s'élèvent à 111,438 MD contre 100,822 MD en 2024, soit une progression de 10,5 %. Par ailleurs, ces frais représentent 24 % des primes acquises, contre 23,5 % une année auparavant.

Placements

Un montant brut des placements inscrits au bilan en progression de +53,421 MD (+4,6 %) avec une enveloppe de 1 207,906 MD contre 1 154,354 MD en 2024.

Actifs financiers

Un taux de rendement des actifs financiers nets de 8,6 % contre 8,8 % l'année précédente.

Engagements techniques

Les engagements techniques (provisions techniques brutes de recours) ont enregistré une augmentation de 46,465 MD en passant de 989,154 MD en 2024 à 1 035,619 MD au 31 décembre 2025.

Revenus financiers

Des revenus financiers avant prélèvement de la retenue à la source en évolution +3,746 MD (+3,8 %) cumulant une somme de 103,565 MD contre 99,819 MD en 2024.

Marge de solvabilité

Une marge de solvabilité réelle en amélioration continue totalisant 378,525 MD avant résultat de l'exercice contre 370,710 MD en 2024, et représentant 4,3 fois la marge de solvabilité réglementaire.

Actifs

Des actifs admis en représentation en hausse de 10,67 % pour atteindre un total de 1 215 MD contre 1 096,955 MD en 2024, soit un taux de représentation des engagements techniques de 117,3 contre 110,9 % en 2024.

Activités & résultats



Activités techniques

Les primes acquises

En 2025, la STAR a poursuivi sa trajectoire

de croissance, soutenue par la mise en œuvre d’une stratégie de développement performante et une gestion rigoureuse des risques. Le volume des primes acquises s’est ainsi établi à 464,515 MD, contre 428,865 MD en 2024, soit une progression de 8,3 % (+35,650 MD). Cette évolution traduit la solidité des orientations stratégiques retenues par la société et confirme l’efficacité des initiatives déployées en matière de développement et de renforcement de son portefeuille.

Par branche, les primes acquises se répartissent comme suit :

Primes acquises

Branches <i>en milliers de dinars</i>	Primes acquises		Évolution
	2024	2025	2025
Automobile	195 226	205 735	5,38 %
Groupe Maladie	126 336	136 725	8,22 %
Incendie	14 535	14 120	-2,86 %
Risques techniques & Divers	21 804	24 418	11,99 %
Transport & Aviation	15 154	15 344	1,25 %
Acceptations	1 375	2 365	71,93 %
Total Affaires Non Vie	374 431	398 706	6,48 %
Vie	54 434	65 809	20,90 %
Total général	428 865	464 515	8,31 %

Automobile



La **branche Automobile** enregistre une progression de son activité, les primes atteignant 205,735 MD contre 195,226 MD en 2024.

Maladie & vie



Les **assurances de personnes** confirment leur dynamique de croissance, enregistrant une progression de 12 % et atteignant 202,534 MD, contre 180,771 MD l'année précédente.

L'assurance Groupe Maladie enregistre une progression de 8,2 %, avec un total de 136,725 MD contre 126,336 MD en 2024.

L'assurance Vie affiche une croissance remarquable de 20,9 %, avec des primes passant de 54,434 MD en 2024 à 65,809 MD en 2025.

Transport



La **branche Transport** enregistre une amélioration modeste de ses primes, atteignant 15,344 MD contre 15,154 MD en 2024, soit une croissance de 1,25 % (+0,190 MD).

L'assurance Transport Maritime affiche une progression de l'ordre de 0,798 MD pour se situer à 10,205 MD contre 9,407 MD en 2024.

L'assurance des risques Aviation enregistre un recul de ses primes de 0,608 MD (-10,6 %), s'établissant à 5,139 MD contre 5,747 MD l'année précédente.

Dommages aux biens



Les **assurances dommages aux biens des particuliers et des entreprises (IRTD)** poursuivent leur développement, avec une progression de 6 % de leurs primes, qui s'établissent à 38,538 MD contre 36,339 MD en 2024.

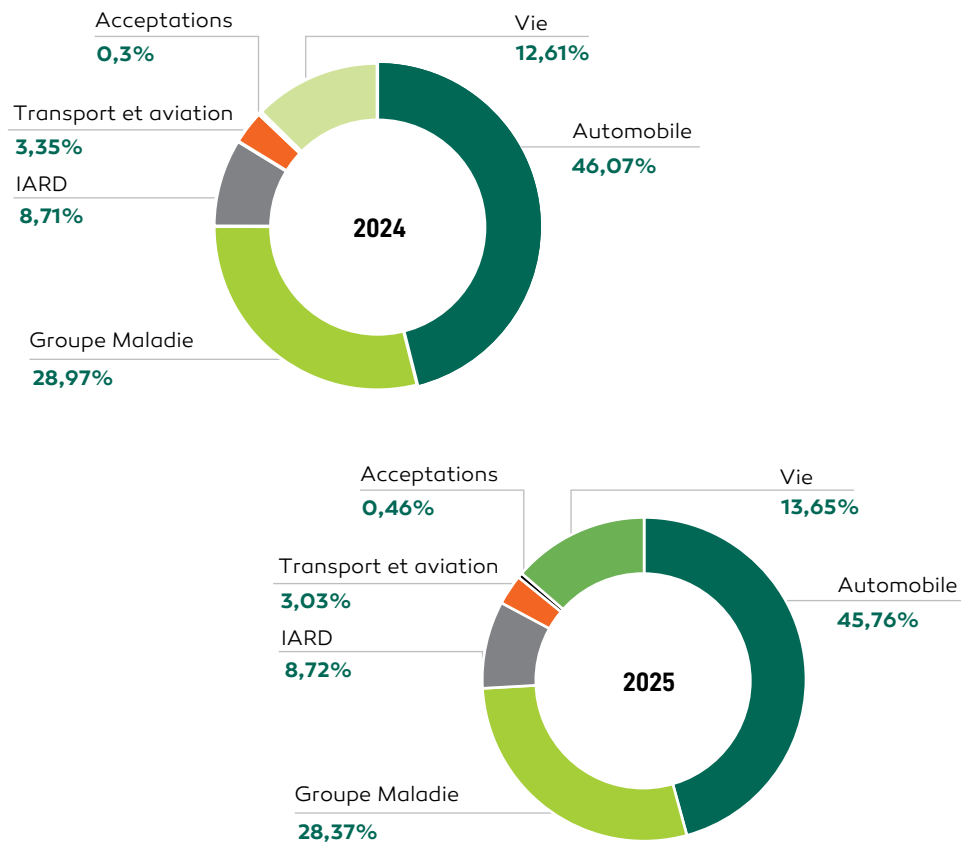
L'assurance des Risques Techniques et Divers enregistre un accroissement de 12 % de ses primes, totalisant 24,418 MD contre 21,804 MD l'année précédente.

L'assurance des risques Incendie connaît une légère diminution de ses primes de 0,415 MD (-2,9 %), pour un total de 14,120 MD contre 14,535 MD l'an dernier.

Structure du portefeuille

L'assurance Vie poursuit son amélioration, avec une augmentation de 1 point de sa part dans la structure du portefeuille global, qui s'établit à 13,6 % contre 12,6 % en 2024.

Structure du Portefeuille/Chiffre d'Affaires



Les charges de sinistres

Les charges de sinistres au titre de l'exercice 2025 s'établissent à 326,206 MD contre 319,502 MD en 2024, enregistrant une hausse de 2,1 % (+6,704 MD). Rapporté aux primes acquises, le total des charges sinistres représente un ratio de 70,2 % contre 74,5 % observé en 2024.

Charges sinistres

Branches <i>en milliers de dinars</i>	Charges sinistres		Évolution	S/P
	2024	2025	2025	2025
Automobile	158 976	147 982	-6,92 %	71,93 %
Groupe Maladie	118 548	122 999	3,75 %	89,96 %
Risques Techniques et Divers	9 777	22 128	126,32 %	156,71 %
Incendie	6 710	7 293	8,69 %	29,87 %
Transport et Aviation	2 592	3 230	24,59 %	21,05 %
Acceptations	2 114	1 129	-46,57 %	47,76 %
Accident de travail	1 269	1 696	33,63 %	0,43 %
Total Non Vie	299 986	306 457	2,16 %	76,86 %
Vie	19 516	19 750	1,20 %	30,01 %
Total général	319 502	326 206	2,10 %	70,23 %

Les sinistres réglés

Le montant global des sinistres réglés à fin 2025 s'élève à 274,817 MD, contre 266,095 MD un an auparavant, enregistrant ainsi une hausse de 3,3 %, soit +8,722 MD. Compte tenu des autres prestations et frais payés, le total des indemnisations s'élève à 317,753 MD en 2025, contre 302,832 MD en 2024, soit une hausse de 4,9 %.

Les provisions pour sinistres à payer

A fin 2025, les provisions pour sinistres à payer (avant recours) atteignent 743,685 MD, en progression de 8,198 MD par rapport à 2024, correspondant à une augmentation de 1,11 %.

Les sinistres réglés par branche

Branches <i>en milliers de dinars</i>	Sinistres réglés		Évolution
	2024	2025	2025
Automobile	132 828	130 178	-2,00 %
Groupe Maladie	109 608	114 024	4,03 %
Incendie, Risques Techniques et Divers	8 638	14 993	73,56 %
Transport & Aviation	2 661	445	-83,26 %
A T & Acceptations	2 141	1 184	-44,72 %
Total Non Vie	255 876	260 824	1,93 %
Vie	10 218	13 993	36,94 %
Total général	266 095	274 817	3,28 %

Les provisions pour sinistres à payer par branche

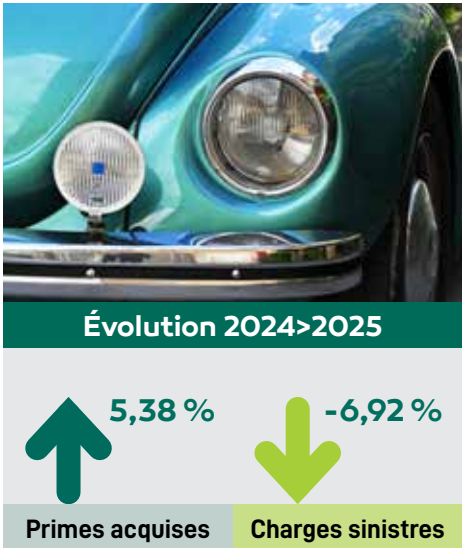
Branches <i>en milliers de dinars</i>	Provisions pour sinistres à payer		Évolution
	2024	2025	2025
Automobile	571 234	570 467	-0,13 %
Groupe Maladie	21 228	22 243	4,78 %
Incendie, Risques Techniques et Divers	73 101	82 126	12,35 %
Transport & Aviation	34 558	35 532	2,82 %
A T & Acceptations	4 404	4 214	-4,30 %
Total Non Vie	704 525	714 581	1,43 %
Vie	30 961	29 103	-6,00 %
Total général	735 486	743 685	1,11 %

Résultat des cessions

Au terme de l'exercice 2025, le résultat des affaires en réassurance s'établit à -30,263 MD, contre -32,111 MD en 2024. Le taux de cession des primes ressort à 10,9 %, en baisse par rapport à 11,3 % l'année précédente. Les commissions perçues sur les affaires cédées enregistrent une progression de 11,29 % pour atteindre 12,353 MD contre 11 100 MD à fin 2024.

La participation des réassureurs aux charges de sinistres de l'exercice s'accroît de 4,290 MD pour s'établir à 10,901 MD, contre 6,610 MD en 2024.

Détail par branche



Assurance automobile

Indicateurs d'activité <i>Unité : 1000 DT</i>	Exercice		Évolution
	2024	2025	2025
Primes acquises	195 226	205 735	5,38 %
Charges sinistres	158 976	147 982	-6,92 %

Au terme de l'exercice 2025, la branche Automobile enregistre une progression de ses primes acquises, qui s'établissent à 205,735 MD contre 195,226 MD en 2024, soit une hausse de 5,38 %.

Les règlements de sinistres reculent de 6,92 %, pour s'établir à 147,982 MD contre 158,976 MD un an auparavant.

Par ailleurs, les provisions pour sinistres à payer, brutes de recours, demeurent quasi stables, s'établissant à 570,467 MD contre 571,234 MD en 2024.



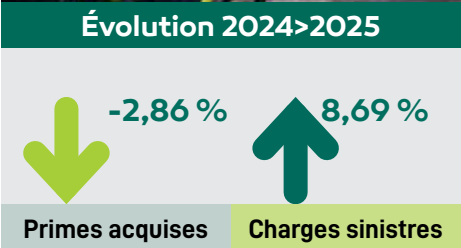
Assurance risques techniques et divers

Indicateurs d'activité <i>Unité : 1000 DT</i>	Exercice		Évolution
	2024	2025	2025
Primes acquises	21 804	24 418	11,99 %
Charges sinistres	9 777	22 128	126,32 %

Les risques techniques et divers enregistrent une croissance soutenue des primes acquises, qui s'élèvent à 24,418 MD en 2025, contre 21,804 MD en 2024, soit une progression de 12 %.

Les indemnisations connaissent une forte hausse de 126,3 %, atteignant 22,128 MD contre 9,777 MD l'année précédente.

Les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à 68,255 MD, en augmentation de 17,7 % par rapport à 57,984 MD à fin 2024.



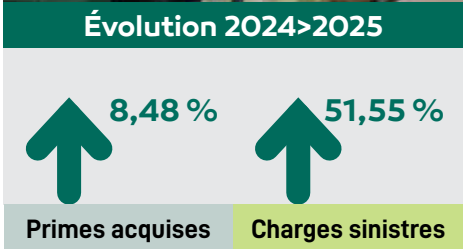
Assurance incendie

Indicateurs d'activité <i>Unité : 1000 DT</i>	Exercice		Évolution
	2024	2025	2025
Primes acquises	14 535	14 120	-2,86 %
Charges sinistres	6 710	7 293	8,69 %

En 2025, l'assurance des risques Incendie enregistre une baisse de 2,86 % de ses primes acquises, qui s'établissent à 14,120 MD contre 14,535 MD en 2024.

Les sinistres réglés de la branche progressent de 8,69 %, atteignant 7,293 MD contre 6,710 MD l'année précédente.

Les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à 13,871 MD en 2025, en recul de 8,25 % par rapport à 15,118 MD à fin 2024.



Assurance transport

Indicateurs d'activité <i>Unité : 1000 DT</i>	Exercice		Évolution
	2024	2025	2025
Primes acquises	9 407	10 205	8,48 %
Charges sinistres	1 823	2 762	51,55 %

La branche Transport enregistre une hausse de 8,48 % de ses primes acquises, qui s'élèvent à 10,205 MD contre 9,407 MD en 2024.

Les indemnisations servies au courant de l'exercice connaissent une augmentation de 51,55 % totalisant 2,762 MD contre 1,823 MD en 2024.

Les provisions pour sinistres à payer (avant recours) s'établissent à 33,317 MD, en augmentation de 3,17 % par rapport à 32,294 MD en 2024.

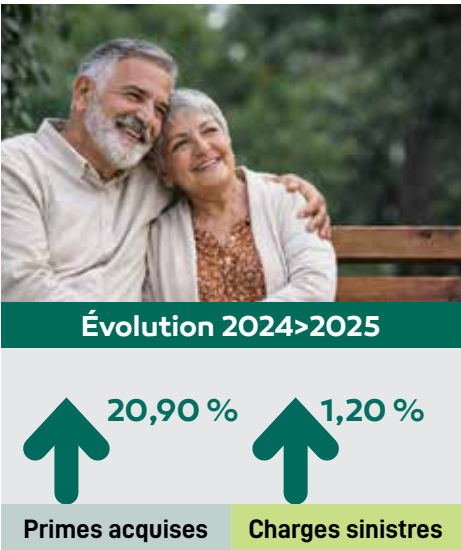


Assurance aviation

Indicateurs d'activité <i>Unité : 1000 DT</i>	Exercice		Évolution
	2024	2025	2025
Primes acquises	5 747	5 139	-10,58 %
Charges sinistres	769	467	-39,25 %

Le risque Aviation enregistre en 2025 une contraction de 10,6 % de ses primes acquises, qui s'établissent à 5,139 MD contre 5,747 MD en 2024.

Les dépenses de sinistres reculent de 39,25 %, pour atteindre 0,467 MD contre 0,769 MD un an auparavant, soit une baisse de 0,302 MD. Les provisions pour sinistres à payer diminuent légèrement, passant à 2,214 MD contre 2,264 MD en 2024.



Assurance Vie

Indicateurs d'activité <i>Unité : 1000 DT</i>	Exercice		Évolution
	2024	2025	2025
Primes acquises	54 434	65 809	20,90 %
Charges sinistres	19 516	19 750	1,20 %

La branche Vie enregistre une augmentation de 20,9 % de ses primes émises nettes, qui s'élèvent à 65,809 MD contre 54,434 MD en 2024.

Les dépenses de sinistres progressent légèrement de 1,2 %, atteignant 19,750 MD contre 19,516 MD un an auparavant.

Les provisions pour sinistres à payer reculent de 6 %, pour se situer à 29,103 MD contre 30,961 MD en 2024.

Les provisions mathématiques enregistrent une hausse de 24,95 %, s'établissant à 138,871 MD contre 111,141 MD l'année précédente.



Assurance Groupe Maladie

Indicateurs d'activité <i>Unité : 1000 DT</i>	Exercice		Évolution
	2024	2025	2025
Primes acquises	126 336	136 725	8,22 %
Charges sinistres	118 548	123 999	3,75 %

À la clôture de l'exercice 2025, la branche Assurance Groupe Maladie enregistre une progression de 8,22 % de ses primes, qui s'établissent à 136,725 MD contre 126,336 MD en 2024.

Les indemnités versées augmentent de 3,75 %, atteignant 123,999 MD contre 118,548 MD un an auparavant.

Les provisions pour sinistres à payer s'élèvent à 22,243 MD, en hausse de 4,78 % par rapport à 21,228 MD en 2024.



Gestion des dossiers Accidents de travail

Indicateurs d'activité <i>Unité : 1000 DT</i>	Exercice		Évolution
	2024	2025	2025
Charges sinistres et rentes payés	1 269	1 696	33,63 %

La gestion des dossiers accidents de travail enregistre une hausse des charges sinistres de 33,63 %.

Les dépenses de sinistres connaissent une forte baisse de 49 %, s'établissant à 0,038 MD à la clôture de l'exercice 2025 contre 0,077 MD l'année précédente.

En outre, les provisions pour sinistres à payer reculent de 2,95 %, s'élevant à 1,445 MD contre 1,488 MD en 2024.

Par ailleurs, les provisions mathématiques des rentes au terme de l'année 2025 diminuent de 8,4 % et s'élèvent à 7,404 MD contre 8,131 MD en 2024

Affaires acceptées

Indicateurs d'activité <i>Unité : 1000 DT</i>	Exercice		Évolution
	2024	2025	2025
Primes acquises	1 375	2 365	71,93 %
Charges sinistres	2 114	1 129	-46,57 %



Les primes acquises des affaires acceptées connaissent une forte progression de 71,9 %, pour s'établir à 2,365 MD contre 1,375 MD en 2024. Les charges de sinistres affichent un recul marqué de 46,6 %, s'établissant à 1,129 MD contre 2,114 MD un an auparavant.

- Les dépenses de sinistres suivent la même tendance baissière, diminuant de 44,5 % pour se situer à 1,146 MD contre 2,064 MD en 2024.
- Les provisions pour sinistres à payer s'inscrivent en légère baisse, s'établissant à 2,770 MD contre 2,915 MD un an auparavant.

Les charges de gestion

Au terme de l'exercice 2025, les charges de gestion cumulent une enveloppe de 172,768 MD, en hausse de 25,980 MD (+17,7 %) par rapport à l'exercice précédent (146,788 MD). Elles représentent 37,2 % des primes acquises contre 34,2 % en 2024.

Les charges de gestion

Rubrique <i>Unité : 1000 DT</i>	Valeur		Évolution
	2024	2025	2025
Frais de Fonctionnement	100 822	111 438	10,53 %
%/Primes acquises	23,51 %	23,99 %	
Commissions dues	44 039	51 525	17,00 %
%/Primes acquises	10,27 %	11,09 %	
Autres charges	1 927	9 806	408,85 %
Total charges de gestion	146 788	172 768	17,70 %
%/Primes acquises	34,23 %	37,20 %	

Les produits financiers

Au terme de l'exercice 2025, les placements financiers totalisent 1 203,183 MD contre 1 129,428 MD en 2024, soit une enveloppe additionnelle de 73,755 MD (+6,5 %).

Quant aux revenus financiers avant prélèvement de la retenue à la source, ils enregistrent une augmentation de 3,8 % pour se situer à 103,565 MD contre 99,819 MD en 2024. Le taux de rendement s'établit ainsi à 8,6 % contre 8,8 % l'année précédente.

Les revenus financiers

Type de placement <i>Unité : 1000 DT</i>	Valeur		Évolution
	2024	2025	2025
Revenus des placements à moyen et long terme	59 844	66 439	11,02 %
Revenus des placements à court terme	34 995	29 372	-16,07 %
Autres revenus	4 980	7 754	55,70 %
Total des revenus	99 819	103 565	3,75 %

Résultats de l'activité

Au 31 décembre 2025, les comptes sont soldés à un résultat technique après réassurance de l'ordre de 33,308 MD contre 14,306 MD en 2024.

Le résultat net de l'exercice enregistre une progression de 10,078 MD, soit 39,891 MD contre 29,813 MD en 2024.

Les résultats de l'exercice

<i>Unité : 1000 DT</i>	2024	2025	Évolution
Techniques avant Réassurance	46 416	63 571	37,83 %
Non Vie	31 233	43 049	37,83 %
Vie	15 184	20 521	35,15 %
Résultat de la réassurance	-32 111	-30 263	-5,75 %
Résultat Tech. après réassurance	14 306	33 308	132,83 %
Résultat net	29 813	39 891	33,80 %

Ratios de gestion prudentielle

Engagements techniques et actifs de représentation

Les engagements techniques

Unité : 1000 DT	Valeur		Évolution
	2024	2025	2025
Engagements techniques	989 154	1 035 619	4,70 %
Dont provisions pour sinistres à payer	735 486	743 685	1,11 %

Les engagements techniques de la société affichent une hausse de 46,465 MD (+4,7 %) en 2025 et s'établissent à 1 035,619 MD contre 989,154 MD l'année précédente. Cette hausse est impactée par l'augmentation des provisions pour sinistres non-vie de 10,056 MD et la baisse des provisions pour sinistres vie de -1,858 MD.

Les représentations

Unité : 1000 DT	Valeur		Évolution
	2024	2025	2025
Total des Représentations nettes	1 096 955	1 215 017	10,76 %
Taux de Représentation	110,9 %	117,3 %	

Les actifs admis en représentation des engagements techniques cumulent une enveloppe de 1 215,017 MD en 2025 contre 1 096,955 MD enregistrés à fin 2024, en hausse de 10,76 %.

Le taux de représentation est ainsi de 117,3 % en 2025 contre 110,9 % l'année précédente.

Marge de solvabilité

Unité : 1000 DT	2024	2025
Marge de Solvabilité réelle (avant Résultat)	370 710	378 525
Marge de Solvabilité réglementaire	87 959	88 403
Besoin/Excédent de Marge	282 751	290 122

Au terme de l'année 2025, la société affiche une amélioration de sa marge de solvabilité réelle de 7,815 MD supplémentaire et s'établit à 378,525 MD, avant résultat de l'exercice, contre 370,710 MD en 2024 et représente 4,3 fois la marge de solvabilité réglementaire exigée contre 4,2 fois en 2024. L'excédent enregistré en 2025 est de 290,122 MD contre 282,751 MD en 2024.

Les états financiers individuels 2025

Bilan I
Actif
au 31 | 12 | 2025

	ACTIF	au 31/12/2025				au 31/12/2024	
		brut	amort. et provisions	net		net	
AC1	Actifs incorporels	29 708 051	19 243 691	10 464 360		8 844 062	
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	29 708 051	19 243 691	10 464 360		8 844 062	
AC13	Fonds commercial	-					
AC2	Actifs corporels d'exploitation	27 142 124	21 271 445	5 870 679		4 222 248	
AC21	Installations techniques et machines	23 359 679	17 821 128	5 538 551		3 815 088	
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3 782 445	3 450 318	332 127		407 161	
AC3	Placements	1 207 905 821	38 293 958	1 169 611 863		1 112 770 498	
AC31	Terrains et constructions	60 402 887	6 599 138	53 803 749		54 136 575	
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	16 750 492	4 502 248	12 248 244		12 493 482	
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	43 652 395	2 096 891	41 555 505		41 643 093	
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations	222 466 581	22 521 566	199 945 015		169 663 864	
AC322	Bons et obligations émis par les entreprises liées et créances	53 000 000		53 000 000		53 000 000	
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	169 466 581	22 521 566	146 945 015		116 663 864	
AC33	Autres placements financiers	920 663 932	9 173 254	911 360 204		884 303 099	
AC331	Actions, autres titres à revenu variable	58 100 173	6 341 966	51 758 207		35 259 352	
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	831 329 502	650 502	830 679 000		824 169 700	
AC334	Autres prêts	15 293 042	28 976	15 264 066		15 269 349	
AC336	Autres	15 810 742	2 151 811	13 789 406		9 604 697	
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 372 420	-	4 372 420		4 666 960	
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	95 417 079	-	95 417 079		94 158 378	
AC510	Provision pour primes non acquises	12 168 264		12 168 264		12 618 499	
AC530	Provision pour sinistres (vie)	1 066 134		1 066 134		572 719	
AC531	Provision pour sinistres (non-vie)	79 681 397		79 681 397		78 171 671	
AC541	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non-vie)	2 501 283		2 501 283		2 795 490	
AC6	Créances	339 863 814	80 848 356	259 015 458		253 539 199	
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	259 130 311	71 631 736	187 498 575		180 319 541	
AC611	Primes acquises et non émises	18 048 227	-	18 048 227		19 225 180	
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	200 803 028	62 185 309	138 617 720		118 470 391	
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	40 279 056	9 446 427	30 832 629		42 623 970	
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	12 178 211	6 673 084	5 505 127		5 262 253	
AC63	Autres créances	68 555 292	2 543 535	66 011 756		67 957 406	
AC631	Personnel	943 363	116 048	827 314		1 797 538	
AC632	État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	60 170 365		60 170 365		63 057 490	
AC633	Débiteurs divers	7 441 564	2 427 487	5 014 077		3 102 378	
AC64	Créances sur ressources spéciales	-	-	-		-	
AC7	Autres éléments d'actif	122 403 391	1 170 057	121 233 335		98 300 984	
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	53 396 822	1 170 057	52 226 766		27 692 820	
AC72	Charges reportées	25 682 111		25 682 111		20 434 444	
AC721	Frais d'acquisition reportés	25 682 111		25 682 111		20 434 444	
AC722	Autres charges à répartir	-	-	-		-	
AC73	Comptes de régularisation Actif	41 391 396		41 391 396		48 195 349	
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	39 513 237		39 513 237		46 436 016	
AC732	Estimations de réassurance	108 862		108 862		403 447	
AC733	Autres comptes de régularisation	1 769 297		1 769 297		1 355 886	
AC74	Écart de conversion	1 933 063		1 933 063		1 978 371	
	TOTAL DE L'ACTIF	1 822 440 280	160 827 507	1 661 612 773		1 571 835 370	

(chiffres arrondis en dinar)

Bilan I
Passif
au 31 | 12 | 2025

	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
	CAPITAUX PROPRES		
CP1	Capital social ou fonds équivalent	50 000 015	23 076 930
CP2	Réserves et primes liées au capital	173 336 160	172 593 560
CP3	Rachat d'actions propres	-	-
CP4	Autres capitaux propres	1 926 258	1 926 258
CP5	Résultat reporté	185 000 212	202 487 989
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	410 262 645	400 084 737
CP6	Résultat de l'exercice	39 891 012	29 813 006
	Total capitaux propres avant affectation	450 153 657	429 897 743
	PASSIF		
PA2	Provisions pour autres risques et charges	16 393 384	15 634 483
PA23	Autres provisions	16 393 384	15 634 483
PA3	Provisions techniques brutes	1 028 177 875	981 457 298
PA310	Provision pour primes non acquises	128 489 131	110 249 254
PA320	Provision d'assurance vie	138 870 787	111 141 143
PA330	Provision pour sinistres (vie)	29 103 310	30 960 970
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	707 140 390	696 829 163
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	3 398 853	1 775 055
PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	12 465 136	10 903 669
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	935 793	597 504
PA360	Autres provisions techniques (vie)	-	-
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	7 774 475	19 000 539
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	30 879 796	31 306 592
PA6	Autres dettes	98 762 671	81 954 580
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	26 073 617	25 561 476
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	16 824 154	17 511 469
PA63	Autres dettes	55 864 900	38 881 636
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	5 766 246	5 892 625
PA632	Personnel	2 133 622	10 397 388
PA633	État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 829 914	10 733 873
PA634	Créditeurs divers	37 135 118	11 857 749
PA7	Autres passifs	37 245 389	31 584 674
PA71	Comptes de régularisation Passif	33 792 052	28 069 557
PA710	Report de commissions reçues des réassureurs	2 514 605	2 610 133
PA711	Estimations de réassurance		0
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	31 277 447	25 459 424
PA72	Écart de conversion	3 453 337	3 515 116
	Total du Passif	1 211 459 116	1 141 937 627
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1 661 612 773	1 571 835 370

(chiffres arrondis en dinar)

État de résultat

au 31 | 12 | 2025

			31/12/2025	31/12/2024
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	±	13 092 890	-133 141
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	±	20 215 366	14 438 937
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		89 136 854	88 785 947
PRNT11	Revenus des placements	+	89 136 854	88 785 947
PRNT12	Produits des autres placements	+		
			12 613 510	6 003 203
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	5 009 869	2 640 393
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	7 603 641	3 362 810
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		4 837 601	6 712 440
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	2 724 944	2 657 556
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	1 674 519	3 422 620
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	438 138	632 264
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	65 510 276	59 591 480
PRNT2	Autres produits non techniques	+	7 239 384	3 875 477
CHNT3	Autres charges non techniques	-	6 069 165	3 843 848
	Résultat provenant des activités ordinaires		65 880 963	42 822 655
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	21 379 600	10 785 200
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		44 501 363	32 037 455
PRNT4	Gains extraordinaires	+		
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	4 610 351	2 224 449
	Résultat extraordinaire		4 610 351	-2 224 449
	Résultat net de l'exercice		39 891 012	29 813 006
CHNT6/ PRNT5	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		39 891 012	29 813 006

État de résultat technique : assurance vie

au 31 | 12 | 2025

		Notes	Opérations brutes 31/12/2025	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2025	Opérations nettes 31/12/2025	Opérations nettes 31/12/2024
PRV1	Primes		65 808 795	2 746 372	63 062 423	51 381 189
PRV11	Primes émises et acceptées	+	65 808 795	2 746 372	63 062 423	51 381 189
PRV2	Produits de placements		14 428 004	0	14 428 004	11 033 082
PRV21	Revenus des placements	+	14 428 004	0	14 428 004	11 033 082
PRV22	Produits des autres placements	+				
PRV23	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	0	0	0	
PRV24	Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	219 550	0	219 550	220 488
			219 550	0	219 550	220 488
PRV4	Autres produits techniques	+				
CHV1	Charge de sinistres		19 749 853	-2 439 125	17 310 728	17 257 878
CHV11	Montants payés	-	21 607 513	-1 945 709	19 661 804	11 632 404
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	±	-1 857 660	-493 415	-2 351 076	5 625 473
CHV2	Variation des autres provisions techniques		28 067 933		28 067 933	21 630 094
CHV21	Provision d'assurance vie	±	28 067 933		28 067 933	21 630 094
CHV3	Participation aux bénéfices et ristournes		1 623 798		1 623 798	506 780
CHV4	Frais d'exploitation		9 385 208	1 207	9 384 002	7 750 239
CHV41	Frais d'acquisition	-	7 474 613		7 474 613	6 699 527
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	±	0		0	0
CHV43	Frais d'administration	-	1 910 595		1 910 595	1 100 737
CHV44	commissions reçues des réassureurs	+	0	1 207	1 207	50 025
CHV5	Autres charges techniques	-	1 041 438		1 041 438	986 857
CHV9	Charges de placements		66 713	0	66 713	63 974
CHV91	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	66 713		66 713	63 974
CHV92	Correction de valeur sur placements	-	0		0	0
CHV93	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0		0	0
CHV10	Moins-values non réalisées sur placements	-	0		0	0
CHNT2	Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-				
RTV	Sous-total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		20 521 406	306 041	20 215 366	14 438 937

(chiffres arrondis en dinar)

État de résultat technique : assurance non vie

au 31 | 12 | 2025

		Notes	Opérations brutes 31/12/2025	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2025	Opérations nettes 31/12/2025	Opérations nettes 31/12/2024
PRNV1	Primes acquises		398 706 394	50 398 828	348 307 566	328 301 113
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	416 946 271	49 948 593	366 997 677	330 891 215
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	±	-18 239 877	450 235	-18 690 112	-2 590 102
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	65 510 276	0	65 510 276	59 591 480
PRNV2	Autres produits techniques	+	468 127		468 127	380 700
CHNV1	Charge de sinistres		306 456 399	-8 461 840	297 994 559	295 633 873
CHNV11	Montants payés	-	296 145 172	-6 952 113	289 193 059	282 745 828
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	±	10 311 227	-1 509 727	8 801 500	12 888 044
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	±	-11 226 064	0	-11 226 064	-3 784 216
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes		5 730 850	-371 483	6 102 333	5 815 110
CHNV4	Frais d'exploitation		105 101 481	12 351 878	92 749 603	75 948 053
CHNV41	Frais d'acquisition	-	75 311 110	0	75 311 110	61 649 238
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	±	-5 247 667	0	-5 247 667	-1 019 500
CHNV43	Frais d'administration	-	35 038 038	0	35 038 038	26 368 280
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+	0	12 351 878	12 351 878	11 049 964
CHNV5	Autres charges techniques	-	15 572 648	0	15 572 648	14 793 615
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	±	0	0	0	0
RTNV	résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	±	43 049 483	29 956 593	13 092 890	-133 141

État de
flux de
trésorerie
au 31 | 12 | 2025

Désignation	AU 31/12/2025	AU 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	71 850 846	62 609 251
Encaissements des primes reçues des assurés	453 799 307	453 747 035
Sommes versées pour paiement des sinistres	-310 600 969	-269 069 685
Encaissements des primes reçues (acceptation)		179 805
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)		-1 554 480
Commissions versées sur les acceptations		-31 466
Décaissements des primes pour les cessions	-57 267 323	-35 261 099
Encaissements des sinistres pour les cessions	12 760 703	10 370 531
Commissions reçues sur les acceptations	13 565 076	7 684 798
Commissions versées aux intermédiaires	-44 818 719	-46 697 347
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-50 813 402	-46 763 004
Variation des dépôts auprès des cédantes		
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-1 053 244	2 934 281
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-130 866 886	-82 822 333
Encaissements liés à la cession de placements financiers	102 886 850	88 513 223
Taxes et impôts versés au trésor	-95 882 787	-89 132 206
Produits financiers reçus	110 075 132	102 098 042
Autres mouvements	73 067 108	-31 586 846
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-26 849 588	-27 744 886
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-6 281 543	-2 882 831
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	27 887
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation		0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	10 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-26 626 650	-24 899 943
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	6 058 605	
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-19 785 381	-14 830 695
Encaissements suite à l'émission d'actions		
Dividendes et autres distributions	-19 785 381	-14 830 695
Variation de trésorerie	25 215 877	20 033 670
Trésorerie au début de l'exercice	28 180 945	8 147 274
Trésorerie à la clôture de l'exercice	53 396 822	28 180 945

(chiffres arrondis en dinar)

Tableau des engagements reçus et donnés

au 31 | 12 | 2025

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Engagements reçus	7 947 952	7 808 852
Cautions reçues	3 456 452	3 462 852
Cautions agents généraux	4 491 500	4 346 000
Engagements donnés	65 547 312	47 985 745
Cautions données	10 214 512	7 652 945
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
Autres	55 000 000	40 000 000

(chiffres arrondis en dinar)

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport général sur les états financiers individuels clos au 31 | 12 | 2025

Mesdames et messieurs les actionnaires
de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

I — Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2025, l'état de résultat et

l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **450 153 657 TND**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **39 891 012 TND**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2025 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations

Nous attirons l'attention sur :

a. La note aux états financiers « 2.3 - L'évolution de l'outil comptable » qui précise que la société effectue actuellement des travaux d'apurement des suspens liés à la migration vers l'ERP comptable Sage, opérationnel depuis le 1er janvier 2025.

b. La note aux états financiers « 8 - Note sur les passifs éventuels » qui mentionne que la société traite actuellement un volume important de dossiers juridiques non techniques, auxquels le département juridique de la compagnie assure un suivi régulier. L'impact financier de ces affaires est évalué selon les informations disponibles à la date de l'arrêté des comptes.

c. La nouvelle note aux états financiers « 10 - Note ESG - Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance », qui présente et explicite les informations relatives aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, conformément au communiqué publié par le Conseil du Marché Financier en date du 13 février 2026.

d. Le fait que la société a reçu une notification d'un contrôle social, en date du 18 mai 2026, portant sur les différentes cotisations et obligations sociales auxquelles elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Les travaux du dit contrôle social étant en cours, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, ne peut être raisonnablement mesuré.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Évaluation des provisions techniques

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 1 028 177 875 TND au regard d'un total bilan de 1 661 612 773 TND, ce qui représente 62 % de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses,

des estimations ou des appréciations, comme indiqué dans la note « 4.9 Provisions Techniques » des états financiers et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires de la Compagnie.

Réponses d'audit apportées

Notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées par la Direction et nécessaires pour la prise de connaissance et l'évaluation des procédures mises en place par la Compagnie pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Dans ce cadre, nos travaux ont consisté à :

- Évaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la Compagnie en matière des provisions techniques, notamment l'arrêté du ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ».
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par la Compagnie pour l'évaluation de ses engagements futurs.
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR ».
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien-fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuaire.

- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.

Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans les notes aux états financiers « PA3 Provisions techniques brutes » et « 4.9 Provisions techniques » relatives à la composition des provisions techniques et les modalités de leur évaluation.

b. Évaluation des Placements

Description du point clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les Compagnies d'assurance sont tenues d'estimer les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. À ce titre, les Compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et comme décrit dans la note aux états financiers « 4-2 Placements ».

Au 31 décembre 2025, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 1 207 905 821 TND, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 38 293 958 TND, soit un montant net de 1 169 611 863 TND, représentant 70 % du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés.
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance ».
- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'usage des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation.

Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport.

- Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II— Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts-comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne support de l'établissement des états financiers. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que de la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimé nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » avec la réglementation en vigueur.

Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une révélation au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 2 juin 2026.

Tunis, le 17 juin 2026

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Hédi KAMMOUN

Conseil Audit Formation

Abir MATMTI

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2025

Mesdames et Messieurs les actionnaires, de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A. Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Le Conseil d'Administration de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », réuni le 12 décembre 2025, a autorisé la souscription à un emprunt obligataire qui sera émis par sa filiale « La Lyre Immobilière » pour un montant de 10 000 000 TND. Selon les caractéristiques de cet emprunt, il portera sur 100 000 obligations d'une valeur nominale unitaire de 100 TND, émises au pair au prix de 100 TND chacune, avec un taux d'intérêt annuel fixe de 9 %. La date de jouissance correspondra à la date de clôture de la souscription et du versement, au plus tard le 14 avril 2026. La durée de l'emprunt sera de 10 ans à compter de la date de clôture de la souscription, tandis que la période de souscription s'étalera du 1er avril 2026 au 14 avril 2026.

Cette convention, autorisée par le Conseil d'Administration en date du 12 décembre 2025, a été portée à notre connaissance postérieurement à cette date. Elle a fait l'objet d'un rapport spécial destiné à l'AGO qui se tiendra le 21 juillet 2026.

La convention susvisée produira ses effets à compter de l'exercice 2026.

B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures

En application de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie durant l'exercice en cours :

- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2006, avec La Société Tunisienne de Banque - STB -, une convention ayant pour objet la réalisation des services financiers des titres émis et à émettre par la STAR et l'accomplissement des formalités relatives aux modifications apportées au capital social de la STAR. La charge constatée en 2025 au titre de cette convention s'élève à 11 000 TND hors taxes.
- La STAR a conclu une convention de bancassurance avec la Société Tunisienne de Banque (STB). Au titre de l'exercice 2025, cette convention a généré des primes nettes de 12 577 058 TND et des charges de commissions de 4 621 049 TND hors taxes.
- Groupama Assurances Mutuelles participe aux traités « incendie » de la STAR avec une part de 20 %, et ce, aux mêmes conditions financières que les autres réassureurs suiveurs. Il est à signaler que Groupama Assurances Mutuelles, société mère de Groupama Holding Filiales et Participations, a intégré le programme de réassurance conventionnelle de la STAR à partir du 1er janvier 2019 en tant que suiveur.

Le détail des principales composantes des comptes techniques de Groupama Assurances Mutuelles établi en 2025 se présente comme suit :

- Les primes cédées s'élèvent à 2 089 281 TND,
- La part des réassureurs dans les règlements des sinistres s'élève à 949 277 TND,
- Les commissions reçues s'élèvent à 691 994 TND.

Par ailleurs, le compte courant réassureur « GROUPAMA » présente un solde comptable créditeur de 300 183 TND à la date du 31 décembre 2025.

- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2023, un contrat de location portant sur un immeuble dénommé « Lyre One », sis rue de Palestine, Cité des Affaires Kheireddine La Goulette, auprès de sa filiale « La Lyre Immobilière », en vue de son exploitation en tant que nouveau siège social.

Le contrat de location prend effet à compter du 1er septembre 2023 pour une durée de dix ans, moyennant un loyer annuel de 3 028 000 TND hors taxes, assorti d'une augmentation automatique de 5 % par an.

Cette opération a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 25 août 2023.

Le montant total facturé à la société STAR en 2025 au titre de cette convention s'élève à 3 219 143 TND hors taxes. Ce montant a été entièrement réglé en 2025.

- La location par la STAR de trois voitures de tourisme auprès de la société « La Lyre Immobilière » pour un montant total mensuel de 3 900 TND hors taxes. Le contrat de location permet à « La Lyre Immobilière » de mettre à la disposition de la STAR trois voitures pour une période de cinq ans.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 10 mars 2023.

Le montant total facturé à la société STAR en 2025 dans le cadre de cette convention s'élève à 52 837 TND hors taxes. Ce montant a été entièrement réglé en 2025.

- La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2021, avec sa filiale « La Lyre immobilière » trois conventions de détachement de personnel. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2021.

Le montant des prestations facturées par la Société Tunisienne d'Assurances

et de Réassurances « STAR » en 2025 au titre de cette convention s'élève à 255 002 TND hors taxes.

- Conformément à la note commune n° 22/2013 relative à la répartition des charges communes entre les sociétés d'un même groupe, la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2021, avec la société « La Lyre immobilière » une convention de refacturation pour encadrer la répartition des charges. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date du 13 décembre 2021.

Le montant refacturé par la « STAR » en 2025 au titre de cette convention à sa filiale s'élève à 23 717 TND hors taxes.

Au 31 décembre 2025, le solde de la créance de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » avec « La Lyre Immobilière » s'élève à 137 776 TND.

Au 31 décembre 2025, la dette de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers « La Lyre Immobilière » est nulle.

- La STAR a souscrit en 2022 la totalité des titres participatifs émis par la société « La Lyre immobilière ». Les caractéristiques financières de cette émission se présentent comme suit :

Nature	Titres de créance
Cadre juridique	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales
Montant	40 000 000 dinars divisés en 4 000 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 10 dinars
Durée	17 ans
Taux d'intérêt	Fixe : 0,5 % Variable : 5 % de l'excédent brut d'exploitation (si supérieur à zéro)
Souscription	Réservée à l'actionnaire la « STAR assurances »
Remboursement	Sera effectué à la fin du 17e anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration en date 10 mars 2023.

Un avenant à la convention d'émission des titres participatifs a été signé le 09 mars 2026. Cet avenant prévoit une révision des modalités de détermination de la rémunération variable, désormais fixée à 3,75 % du résultat d'exploitation lorsque celui-ci est positif, en remplacement du taux de 5 % précédemment appliqué à l'excédent brut d'exploitation sous la même condition. Les nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter de la date d'émission des titres participatifs.

Au 31 décembre 2025, le solde des titres participatifs souscrits par la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » au titre de cette convention s'élève à 40 000 000 TND.

Les produits constatés en 2025 au titre de cette opération s'élèvent à 200 000 TND.

- En 2022, la STAR a souscrit la totalité des titres participatifs, également, émis par la société « La Lyre Immobilière ». Les caractéristiques financières de cette deuxième émission se présentent comme suit :

Nature	Titres de créance
Cadre juridique	Articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales
Montant	13 000 000 dinars divisés en 1300 000 titres participatifs d’une valeur nominale de 10 dinars.
Durée	17 ans
Taux d’intérêt	Fixe : 0,5 % Variable : 5 % de l’excédent brut d’exploitation (si supérieur à zéro) <i>Le calcul de ladite rémunération sera confondu et non cumulé avec la rémunération de l’émission des titres participatifs d’un montant de 40MD.</i>
Souscription	Réservée à l’actionnaire la « STAR assurances »
Remboursement	Sera effectué à la fin du 17e anniversaire de la date de clôture des souscriptions.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d’Administration en date 10 mars 2023.

Un avenant à la convention d’émission des titres participatifs a été signé le 09 mars 2026. Cet avenant prévoit une révision des modalités de détermination de la rémunération variable, désormais fixée à 3,75 % du résultat d’exploitation lorsque celui-ci est positif, en remplacement du taux de 5 % précédemment appliqué à l’excédent brut d’exploitation sous la même condition. Les nouvelles dispositions entrent en vigueur à compter de la date d’émission des titres participatifs.

Au 31 décembre 2025, le solde des titres participatifs souscrits par la Société Tunisienne d’Assurances et de Réassurances « STAR » au titre de cette convention s’élève à 13 000 000 TND.

Les produits constatés en 2025 au titre de cette opération s’élèvent à 65 000 TND.

- La Société Tunisienne d’Assurances et de Réassurances « STAR » a conclu, en 2024, avec la société Institut Africain des Assurances « IAA », une convention portant sur le détachement de personnel de la STAR au profit de l’Institut Africain des Assurances, moyennant une indemnité mensuelle refacturée par la STAR à la fin de chaque mois.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er mai 2024 et est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l’une des deux parties moyennant un préavis d’un mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d’Administration en date du 2 avril 2025 et a été ensuite approuvée par l’Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2025.

Le montant des prestations facturées par la Société Tunisienne d’Assurances et de Réassurances « STAR » en 2025 dans le cadre de cette convention s’élève à 135 804 TND hors taxes.

- La Société Tunisienne d’Assurance et de Réassurance « STAR » a conclu, en 2024, avec la société Institut Africain des Assurances « IAA », une convention portant sur la formation professionnelle du personnel de la STAR.

Cette convention est entrée en vigueur le 1er janvier 2024 et est renouvelable par tacite reconduction, sauf renonciation par l’une des deux parties moyennant un préavis d’un mois.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d’Administration en date du 2 avril 2025 et a été ensuite approuvée par l’Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2025.

Le montant des prestations facturées par l’Institut Africain des Assurances « IAA » en 2025 dans le cadre de cette convention s’élève à 302 604 TND.

Au 31 décembre 2025, le solde de la créance de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers la société Institut Africain des Assurances « IAA » s'élève à 149 885 TND.

Au 31 décembre 2025, le solde de la dette de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers la société Institut Africain des Assurances « IAA » s'élève à 93 170 TND.

C. Obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants

Le Conseil d'Administration réuni le 2 avril 2025 a décidé de nommer Monsieur Laurent THUILLIER en tant que Directeur général de la STAR en remplacement de Monsieur Hassene FEKI. Cette nomination a pris effet à compter du 23 avril 2025, pour une durée de trois ans qui prendra fin avec la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2027.

C1. Les obligations et engagements de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels que visés article 200 (nouveau) II§5 du code des sociétés commerciales et fixés par les Conseil d'Administration réunis en date du 29 août 2017 et du 17 juin 2022, se détaillent comme suit :

Les Directeurs généraux ont bénéficié des salaires et des avantages suivants :

I. Un salaire mensuel qui se détaille comme suit :

	M. Hassene FEKI	M. Laurent THUILLIER
Salaire net mensuel (en TND)	11 500	11 500
Cotisation sociale à la charge de l'employé (en TND)	2 304	2 212
Une retenue sur impôts sur le revenu (en TND)	7 496	7 523
Charges sociales et fiscales patronales (en TND)	5 591	5 374

II. Prime d'intéressement au titre de l'année 2024 et servie en 2025 :

	M. Hassene FEKI
Prime d'intéressement nette (en TND)	65 388
Une retenue sur impôts sur le revenu (en TND)	43 958
Charges sociales patronales (en TND)	27 970

III. Prime d'intéressement au titre de l'année 2025 et servie en 2026 :

L'ancien Directeur général, M. Hassene FEKI, a perçu en 2025 un montant net de 21 203 TND au titre de la prime d'intéressement afférente à l'exercice 2025.

La société a constaté une provision d'un montant de 100 342 TND au titre de la prime d'intéressement du nouveau Directeur général, Monsieur Laurent THUILLIER, afférente à l'exercice 2025 et payable en 2026. Cette provision figure au passif du bilan au 31 décembre 2025.

- IV. Les avantages en nature suivants :**
- Une voiture de fonction ;
 - 500 litres de carburant par mois ;
 - La prise en charge des frais de téléphone pour un montant de 5 016 TND, dont 1 674 TND alloués à l'ancien Directeur général, M. Hassene FEKI, et 3 342 TND au nouveau Directeur général, M. Laurent THUILLIER.
- C2.** Les obligations et engagements de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers, arrêtés au 31 décembre 2025, se présentent comme suit :

	Président du Conseil d'administration		Nouveau Directeur général M. Laurent THUILLIER		Ancien Directeur Général M. Hassene FEKI	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice*	Passif au 31/12/2025	Charges de l'exercice*	Passif au 31/12/2025
Avantages à court terme	21 500	-	334 152	100 342	142 517	-
Avantages postérieurs à l'emploi	-	-	-	-	-	-
Indemnités de fin de contrat de travail	-	-	-	-	-	-
Paiements en actions	-	-	-	-	-	-
TOTAL	21 500	-	334 152	100 342	142 517	-

(*) charges sociales et fiscales patronales comprises

Le Président du Conseil d'Administration a bénéficié, en 2025, de jetons de présence au titre de la présidence du comité technique de réflexion stratégique, d'un montant de 20 000 TND, ainsi que d'un forfait téléphonique de 150 TND par mois.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 22 avril 2025 a fixé les jetons de présence à un montant forfaitaire brut annuel de 10 000 TND par administrateur, par membre du comité permanent d'audit, par membre du comité financier du pilotage, par membre du comité de gestion des risques et par membre de comité de rémunération. Le montant brut comptabilisé à ce titre s'élève respectivement à 120 000 TND pour les jetons de présence et 92 500 TND pour les rémunérations des autres comités.

Par ailleurs, en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions et opérations entrant dans le cadre de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 17 juin 2026
Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS
Mohamed Hédi KAMMOUN

Conseil Audit Formation
Abir MATMTI

Activité et résultats

Évolution de la société et de ses performances au cours des 5 dernières années

Nature des indicateurs	2021	2022	2023	2024	2025
1- Situation financière					
Capital social*	23 077	23 077	23 077	23 077	50 000
Autres capitaux propres*	356 566	379 788	392 115	406 821	400 154
2- Opérations et Résultat					
Chiffre d'affaires*	368 162	386 271	388 871	431 210	482 755
Produits de placements nets*	77 680	101 477	103 788	99 266	111 494
Provisions techniques*	857 073	901 287	968 364	989 154	1 035 619
Résultat net*	21 056	31 905	26 968	29 813	39 891
3- Effectif	569	552	536	512	530

* en milliers de dinars

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Afin de poursuivre la croissance rentable de la STAR, avec une meilleure satisfaction des clients, les efforts à déployer porteront sur :

Développement commercial et communication

- Poursuite de la dynamisation du réseau à conduire en parallèle avec un renforcement de la discipline en matière de recouvrement des primes vis-à-vis des agents et des courtiers,
- Recherche de partenariats pour concrétiser les ambitions exposées dans le plan **Vision 28**.

Pilotage technique

- Ajustements tarifaires ciblés en automobile,
- Conduite des projets d'adaptation réglementaires (IFRS).

Modernisation et transformation

- Poursuite des investissements IT conformément à la feuille de route en gérant la multiplicité des projets,
- Démarrage en activité de la filiale vie.

Prévisions de l'année 2026

Indicateurs (en millions de dinars)	Prévision 2026	Évolution prévue	Observation
Activité technique			
Primes émises nettes	531,404	9,8 %	
Charges sinistres	339,408	15,5 %	
Charges de gestion	170,728	-0,25 %	31,9 % des primes acquises prévues
Activités financières			
Les placements financiers	1 235,797	3,0 %	
Les revenus financiers	104,926	-2,0 %	

Les événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Les changements des méthodes d'élaboration et de présentation des états financiers

Les méthodes d'évaluation adoptées pour l'arrêté des comptes de l'exercice 2025 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes du 2024.

Note sur l'application des normes internationales d'information financière (IFRS)

Malgré l'absence d'un cadre réglementaire pour l'application des normes IFSR en Tunisie, la STAR continue de produire en interne des états financiers consolidés IFRS (avec IFRS 4). À ce titre, les comptes consolidés IFRS (avec IFRS 4) ont été produits pour l'exercice 2024 courant février. La date du 01/01/2022 a été retenue comme exercice d'ouverture.

En ce qui concerne l'application de la norme IFRS 17, les différents chantiers liés au projet IFRS 17 ont été finalisés courant 2023 avec notre prestataire EY.

En plus, pour couvrir les besoins de la norme IFRS 17, un appel d'offres international a été lancé fin 2024 pour l'acquisition d'un outil IFRS 17.

Les comptes IFRS (avec IFRS 17) ont été produits pour les exercices 2023 et antérieurs et sont en cours de validation.

Activité en matière de recherche et développement

La société poursuit ses investissements IT conformément à la feuille de route en gérant la multiplicité des projets,

Participations

Groupe STAR

Le Groupe « STAR » est composé au 31 décembre 2025 d’une société mère « STAR Assurances » et deux sociétés filiales, « La Lyre immobilière » et « L’Institut Africain des Assurances » sous contrôle exclusif.

La société « La Lyre Immobilière », créée au mois de juin 2021, est une société anonyme ayant pour activité la promotion immobilière avec un capital social de l’ordre de 37 571 700 dinars.

L’Institut Africain des Assurances, créé au mois d’avril 2022, est une société à responsabilité limitée, ayant pour activité la formation continue avec un capital social de l’ordre de 30 000 dinars.

Résultats du Groupe STAR

Les principales données consolidées du groupe indiquent que :

- Le total bilan net se situe à 1 665,089 MD contre 1 578,776 MD MD à fin 2024.
- Le résultat net consolidé est de l’ordre de 38,9 MD contre 27,5 MD au 31 décembre 2024.

Évolution du portefeuille des participations

Au 31 décembre 2025, la valeur comptable des souscriptions libérées s’élève à 265,457 MD.

Désignation	Nombre de participations	Valeur brute au 31/12/2024	Acquisitions	Cessions	Valeur brute au 31/12/2025	Valeur nette au 31/12/2025
Actions des sociétés cotées en bourse	8	84 411 989	247 580	716 772	83 942 796	64 236 514
Parts et actions dans les OPCVM	29	87 626 877	53 626 086	11 128 186	130 124 777	128 042 979
Autres actions	54	51 387 620	1 500		51 389 120	44 295 369
Total	91	186 161 946	53 875 199	11 844 959	265 456 693	236 574 862

Actionnariat

Structure du capital

Le capital social de la STAR au 31/12/2025 s’élève à 50 000 015 dinars, divisé en 10 000 003 actions de 5 dinars chacune réparties comme suit :

Désignations	Nombre d'actions	% Capital
Personnes morales		
État tunisien	3 864 099	38,64 %
ETAP	1 901 596	19,02 %
État tunisien	1 309 780	13,10 %
Sociétés tunisiennes nationales	652 723	6,53 %
Groupama Holding Filiales et Participations	3 500 003	35,00 %
Sociétés tunisiennes privées	1 308 748	13,09 %
Autres sociétés étrangères	304 000	3,04 %
Total 1	8 976 850	89,77 %
Personnes physiques	780 378	7,80 %
Total 2	780 378	7,80 %
Divers	242 775	2,43 %
Total général	10 000 003	100 %

Informations sur les conditions d’accès à l’assemblée générale

Les titulaires d’actions libérées des versements exigibles peuvent assister à l’Assemblée générale, sur justification de leur identité ou s’y faire représenter.

Les Assemblées générales (annuellement ou convoquées extraordinairement) se composent de tous les actionnaires possédant depuis quinze jours au moment de la convocation de l’Assemblée au moins cinq actions libérées des versements appelés.

Tous les propriétaires d’un nombre d’actions inférieur à celui déterminé pour être admis dans l’Assemblée peuvent se réunir pour former le nombre nécessaire et se faire représenter par l’un d’eux ou un membre de l’Assemblée.

Le rachat d’actions, nature et cadre légal de l’opération

Aucune opération de rachat n’a été effectuée au courant de l’année 2025.

Organes d'administration et de direction

Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration

Les administrateurs tunisiens sont nommés conformément aux lois et règlements en vigueur.

Les administrateurs autres que ceux représentant l'État tunisien sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition des représentants du capital privé.

Les Administrateurs doivent jouir de leurs droits civils et politiques et

n'avoir subi aucune condamnation à une peine afflictive ou infamante.

Les administrateurs qui, au cours de leurs fonctions, cessent de représenter l'autorité ou l'organisme qui les a désignés, sont considérés comme démissionnaires et doivent être remplacés.

Une personne morale peut être nommée membre du conseil d'administration. Dans ce cas, elle doit nommer un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était administrateur en son nom personnel sans préjudice de la responsabilité solidaire de la

personne morale qu'il représente.

Lorsque le représentant perd sa qualité pour n'importe quel motif, la personne morale doit pourvoir à son remplacement.

La durée des fonctions des administrateurs est fixée à une durée de trois ans renouvelables.

Principales délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale aux organes d'administration

Au cours de l'exercice 2025, aucune délégation n'a été accordée par l'Assemblée générale au Conseil d'Administration.

Rôle de chaque organe d'administration et de direction

La STAR a opté la séparation entre les fonctions du président du Conseil et celles de directeur général.

Conseil d'administration

- Le Conseil d'administration est un élément crucial du gouvernement d'entreprise qui joue un rôle important de planification stratégique, de surveillance et de contrôle. Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration des intérêts de la société.

Composition du Conseil d'administration

Nom et prénom	Fonction	Mandat	Organisme représenté
M. Adnène Gallas	Président	Décembre 2024 - 2025	État tunisien : Président du Conseil d'Administration
Mme Aïda Kraïem ép. Béji	Administrateur	Mars 2024 - 2025	État tunisien : Présidence du Gouvernement
Mme Ibtissem Ben Algia	Administrateur	Mars 2024 - 2025	État tunisien : Ministère de Finances
M. Rachid Battita	Administrateur	Décembre 2024 - 2025	État tunisien : Société Tunisienne de Banque
Mme Catherine Granger	Administrateur	Juillet 2024 - 2025	Groupama Holding Filiales & Participations
M. Habib Karaouli	Administrateur	2023 - 2024 - 2025	Groupama Holding Filiales & Participations
Mme Yvette Baudron	Administrateur	Décembre 2024 - 2025	Groupama Holding Filiales & Participations
M. Vincent Falantin	Administrateur	Décembre 2024-2025	Groupama Holding Filiales & Participations
M. Ezzeddine El Kadhi	Administrateur	2023 - 2024 - 2025	Représentant des actionnaires privés
M. Sami Chédli	Administrateur	2025-2026-2027	Représentant des actionnaires minoritaires
Mme Amina Bouzhghenda Zeghal	Administrateur	2024 - 2025 - 2026	Administratrice indépendante
M. Anis Allouche	Administrateur	2024 - 2025 - 2026	Administrateur indépendant

Fonctions et activités principales exercées par les administrateurs dans d'autres sociétés

Administrateur	Noms/Dénomination sociale	Mandat	Qualité	Principales Fonctions
État tunisien	M. Adnène GALLAS	du 13 décembre 2024-2025	Président du conseil d'administration	Directeur général de l'École Nationale des Finances
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : membre du conseil d'administration de l'Institut d'Économie Douanière et Fiscale en Algérie (21 mai 2024 - mai 2027			
	Mme Aïda KRAÏËM ép. BÉJI	du 7 mars 2024-2025	Membre	Présidence du Gouvernement
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : conseil de la TIA (Tunisia Investment Authority)			
	Mme Ibtissem BEN ALGIA	du 7 mars 2024-2025	Membre	Ministère des Finances
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : Société Tunisienne d'Électricité et de gaz STEG			
Groupama Holding Filiales et participations	M. Rachid BATTITA	12/2024- 2025	Membre	Directeur général Société Tunisienne de Banque
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : Académie des Banques et Finances - ActivHotels - Agence Tunisienne d'Intérêt - AGROMED - Bella Vista - Bizerta Resort - Carthago - CDC Développement - Climats Kinza - MARE ALB - Cotunace - CTA - Dar Cheraïet - Eddkhila - El Fouledh - El Kanaouet - El Mansour Tabarka - El Olf - Eldorado - Foire Internationale de Gabès - FRDCM - GEVE - Golden Beach - Hôtel El Houda - Inter Bank Services - Itech Sidi Bouzid - Itropica Beach - Ksar Rouge - Immobilière de l'Avenue - Turquoise Hôtel Almaz - Lella Hdhria - Les Mimosas - Marina Hammamet Sud - Marina Hôtels - MGERT - Monétique Tunisie - Palmyre - Phebus - Ribat - Rosa Beach - SED Hergla - SED Sousse Nord - Sedt Thalassa Mahdia - SERET Zenith - SHT Dar Ismail - Sibtel - Sicab - Sicav Avenir - Sicav l'Épargnant - Sicav l'Investisseur - Sicav l'Épargne Obligataire - Sidco Sicar - Smalt Investissement - SNR - Sté du Pôle de Compétitivité El Fejja - Sté El Kantaoui du développement du Tourisme du Golf - Sté Hôtelière et Touristique du Sahel Hôtel Liberty Resort - Sté Tunisienne du développement du Golf - SODEK Sicar - Sodesib - Sodet Sud - Sodicab - Sodino - Sodis Sicar - SoniBank - Soretras - Sotugar - Sotulub - STB Finance - STB Invest - STB Manager - STB SICAR - STBG - STGH Thalassa Monastir - STI - STRC - STS - Sun Garden - Taparura - Technopôle Borj Cédria - Technopôle Sidi Thabet - TF Bank - Tunis Ré - Tunisie Titrisation - Veritas			
	Mme Catherine GRANGER	07/2024-2025	Membre	Directeur général adjoint GMA
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : Présidente du conseil de surveillance Groupama Biztosito (Hongrie), Membre du conseil de surveillance OTP bank Nyrt (Hongrie), Présidente du conseil d'administration GAN Outre Mer IARD (France), Administrateur Groupama Assicurazioni (Italie) Vice-présidente du conseil d'administration Groupama-SDIG (Chine), Présidente du conseil d'administration Groupama Phoenix Hellenic Insurance (Grèce) Présidente du conseil de surveillance de Groupama Zastrahovane et Groupama Zhivotozastrahovane (Bulgarie), Présidente du conseil d'administration Groupama Asigurari (Roumanie)			
	Mme Yvette BAUDRON	12/2024- 2025	Membre	Directrice des opérations internationales, Direction des filiales internationales GMA
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : Administrateur GAN Outre Mer IARD Membre du conseil de surveillance de Groupama Osiguranje (Croatie)			

Administrateur	Noms/Dénomination sociale	Mandat	Qualité	Principales Fonctions
Groupama Holding Filiales et participations	M. Vincent FALANTIN	12/2024- 2025	Membre	Directeur M&A, financement et participations GMA
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : Administrateur Groupama Phoenix Hellenic Insurance, Administrateur Groupama Assurance Crédit et Caution, Administrateur Cofintex 6, Directeur général Groupama Volt'Terre Investissement			
	M. Habib KARAOULI	2023-2024-2025	Membre	Président-Directeur général CAP BANK Tunisie
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : Président du Conseil de CAPSA Capital Partners			
M. Ezzedine EL KADHI	Lui-même	2023-2024-2025	Représentant des actionnaires privés	Président-Directeur général de la société Al Jazira de Transport et de Tourisme Djerba
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : Membre du conseil d'Administration de la société L'univers Immobilier Membre du conseil d'Administration de la société La Lyre Immobilière			
M. Sami CHEDLI	Lui-même	2025-2026-2027	Représentant des petits porteurs	
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : Administrateur Sotetel			
Mme Amina BOUZGHENDA ZEGHAL	Elle-même	2024-2025 -2026	Administrateur indépendant	Directrice générale université Dauphine Paris/Tunis
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : INAAM HOLDING SA - Advans Tunisie - Wafacash - SOMATP - SOPRIN SA - Immobilière EL IKAMAA			
M. Anis ALLOUCHE	Lui-même	2024-2025- 2026	Administrateur indépendant	Senior Advisor de SF Technologie, CapBank
	Mandats dans d'autres Conseils d'Administration : Taysir Microfinances : Administrateur, associé chez Network Expertise Tunisia SARL et FICAP SARL			

Organe de direction

Le Directeur général nommé par le Conseil d'Administration assure sous sa responsabilité la direction générale de la société. La direction générale est chargée de la gestion courante des activités de la compagnie et met en œuvre les stratégies définies par le Conseil.

Comités spéciaux et rôle de chaque comité

Le Conseil d'Administration est assisté dans l'exécution de ses missions, notamment la préparation de ses décisions stratégiques et l'accomplissement de son devoir de surveillance par les comités suivants :

- **Comité de réflexion sur la stratégie commune** : composé de membres du Conseil d'Administration, ce comité examine les sujets relatifs à la stratégie, la planification et les objectifs de la société et leur suivi.

- **Comité permanent d'audit** : composé des membres parmi les administrateurs et la division Audit Interne, le comité veille au respect de la mise en place des systèmes de contrôle interne performant de nature

à promouvoir l'efficience, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementations. Il assure le suivi des travaux des organes de contrôle et propose la nomination des commissaires aux comptes.

- **Comité financier de pilotage** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division Gestion des Actifs financiers, le comité arrête la politique de placement et examine les opportunités offertes sur le marché.
- **Comité de gestion des risques** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division Qualité, Risk Management et Conformité, le comité arrête la stratégie de gestion des risques,

analyse l'exposition de la société aux risques et présente les procédures correctives pour la maîtrise de ces risques.

- **Comité de nominations et de rémunérations** : composé de membres du Conseil d'Administration et des responsables de la division des Ressources Humaines, le comité est chargé de mettre en place une politique de nomination, rémunération, recrutement et remplacement des dirigeants et cadres supérieurs.

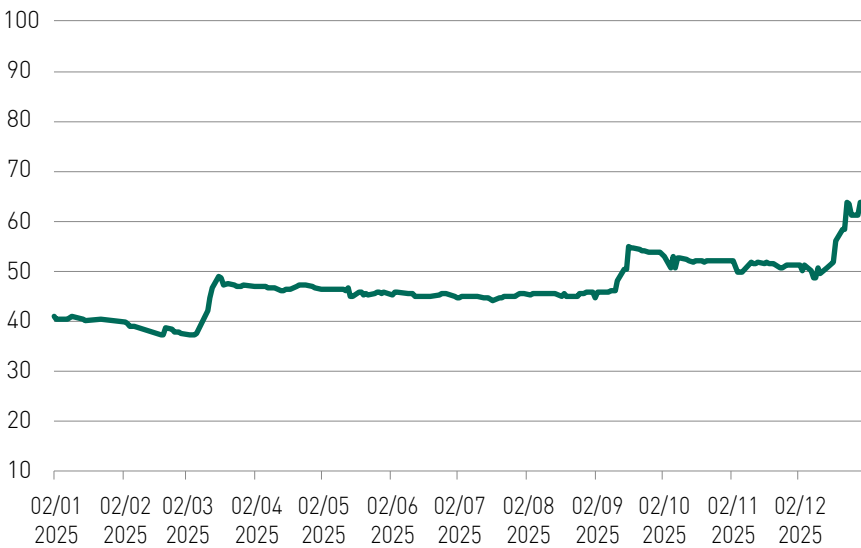
Le titre en bourse

Données boursières

Cours boursier (en dinars)	2023	2024	2025*
Le plus haut	185 000	178 000	63,820
Le plus bas	150 000	143 600	37,249
Au 31 décembre	176 700	178 000	63,780

**Une action de stock split a été décidée par l'Assemblée générale Extraordinaire du 22 avril 2025 portant sur la réduction de la valeur nominale de l'action STAR de 10 DT à 5 DT. Cette opération est rendue effective à partir du 22/12/2025.*

L'évolution du cours de l'action en bourse durant l'exercice 2025



Affectation des résultats

Bref rappel des dispositions statutaires concernant l'affectation des résultats

Le bénéfice distribuable est constitué du résultat comptable net majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, et ce, après déduction de ce qui suit :

- Une fraction égale à 5 % du bénéfice déterminé comme ci-dessus indiqué, au titre de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve légale atteint le dixième du capital social.
- La réserve prévue par les textes législatifs spéciaux dans la limite des taux qui y sont fixés.
- Les réserves statutaires.

Évolution des capitaux propres ainsi que les dividendes versés au titre des 3 derniers exercices

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de réévaluation	Réserve pour réinvestissement exonéré	Fond social	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31/12/2021 avant affectation	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 259	18 624 447	21 768 664	163 168 616	21 055 608	379 914 622
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 12/05/2022						1 000 000	0	20 055 608	-21 055 608	0
Autres affectations						-272 000				-272 000
Dividendes distribués								-8 423 079		-8 423 079
Soldes au 31/12/2021 après affectation	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 259	19 352 447	21 768 664	174 801 145	0	371 219 543
Résultats de l'exercice 2022									31 904 572	21 055 608
Soldes au 31/12/2022 avant affectation	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 259	19 352 447	21 768 664	174 801 145	31 904 572	403 124 114
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 18/05/2023						1 000 000	0	30 904 572	-31 904 572	0
Autres affectations						-259 000				-259 000
Dividendes distribués								-14 353 851		-14 353 851
Soldes au 31/12/2022 après affectation	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 259	20 093 447	21 768 664	191 351 866	0	388 511 264
Résultats de l'exercice 2023									26 967 666	21 055 608
Soldes au 31/12/2023 avant affectation	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 259	20 093 447	21 768 664	191 351 866	26 967 665	415 478 929
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 30/04/2024						1 000 000	0	25 967 666	-26 967 665	0
Autres affectations						-287 099				-287 099
Dividendes distribués								-14 831 543		-14 831 543
Soldes au 31/12/2023 après affectation	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 259	20 806 348	21 768 664	202 487 988	0	400 360 287
Résultats de l'exercice 2024									29 813 006	21 055 608
Soldes au 31/12/2024 avant affectation	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 259	20 806 348	21 768 664	202 487 988	29 813 006	430 173 293
Affectation des résultats suivant décision de l'AGO du 22/04/2025						1 000 000	0	28 813 006	-29 813 006	0
Autres affectations						-275 550				-275 550
Dividendes distribués								-19 377 698		-19 377 698
Soldes au 31/12/2024 après affectation	23 076 930	126 623 070	2 307 693	1 363 335	1 926 259	21 530 798	21 768 664	211 923 296	0	410 520 045

Contrôle des comptes

Les commissaires aux comptes certifient la sincérité et la régularité des comptes annuels de la société conformément à la loi en vigueur relative au système comptable des entreprises. Ils vérifient périodiquement l'efficacité du système de contrôle interne.

Les commissaires aux comptes établissent un rapport dans lequel ils rendent compte à l'assemblée de l'exécution du mandat qu'elle leur a confié, signalent éventuellement les irrégularités et inexactitudes qu'ils ont relevées.

Le Conseil d'Administration et le Comité permanent d'Audit ont proposé de mandater le cabinet « E.C.C MAZARS » représenté par Monsieur Mohamed Hédi KAMMOUN membre de l'ordre des experts-comptables de Tunisie en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2023, 2024 et 2025 et le cabinet « C.A.F. membre de PWC Network » représenté par Mme Abir MATMTI.

Gestion des ressources humaines

L'effectif de la STAR au 31 décembre 2025 est de l'ordre de 530 employés contre 512 employés en 2024.

En 2025, la STAR a poursuivi le renforcement de sa politique de formation, avec un taux de pénétration atteignant 63 % en progression par rapport à l'année précédente.

Cette dynamique se traduit également par une hausse du nombre de participants et par un volume de formation porté à 9 234 heures, contre 6 600 heures en 2024, confirmant l'engagement renforcé de la STAR en faveur du développement des compétences.

Dans le prolongement de sa stratégie, la STAR, fidèle à sa démarche en matière de bien-être et de qualité de vie au travail, continue de proposer des parcours dédiés visant à accompagner les collaborateurs dans leur épanouissement et à soutenir une performance durable, en conciliant performance professionnelle et équilibre personnel et témoignent de la volonté de l'entreprise de placer le capital humain au cœur de sa réussite.

Éléments sur le contrôle interne

1- La STAR est tenue de définir un dispositif de contrôle interne

qui comporte des moyens, comportements et processus, méthodes et mesures visant à assurer en permanence la sécurité, l'efficacité et l'efficience des opérations, la protection des actifs, la fiabilité de l'information financière et la conformité de ses opérations avec les lois et les réglementations en vigueur.

2- Le système de contrôle interne

mise en place est assuré par :

- **La division audit interne** qui a pour mission de procéder à l'examen et à l'évaluation du caractère suffisant et de l'efficacité du système de contrôle interne ainsi qu'à la proposition de recommandation pour son amélioration.
- **Le département conformité** qui assure la mise en œuvre d'une veille normative et réglementaire sur les activités d'assurance, la formalisation et la mise à jour

périodique de la politique de conformité de la compagnie et l'évaluation du risque de non-conformité.

- **Le département risque management et sécurité** ayant pour mission de contribuer à préserver la valeur et la réputation de la société en analysant, quantifiant et prévenant les risques qu'elle

peut encourir du fait de ses activités, et en mettant en place les moyens de couverture de ces risques.

- **Le département actuariat** qui a pour mission de contribuer à l'équilibre technique des portefeuilles en analysant leur rentabilité et en déterminant, par des études actuarielles, les orientations de la politique de surveillance, les barèmes de tarification.

Stratégie RSE

La STAR assurances intègre les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses activités et son dispositif de pilotage. Elle publie annuellement un rapport RSE, en conformité avec le Guide du reportings ESG de la BVMT. La présente note est élaborée conformément aux exigences du communiqué du CMF publié le 25 décembre 2025 ainsi que du cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996.

1. Démarche et stratégie ESG

La STAR a engagé une démarche structurée visant à intégrer progressivement les enjeux de durabilité dans ses activités, en cohérence avec ses missions, son modèle économique et les attentes de ses parties prenantes.

Cette démarche repose notamment sur :

L'amélioration continue des pratiques sociales et de gestion du capital humain ;

L'intégration progressive des considérations de durabilité dans les décisions d'investissement et de gestion ;

L'identification et la maîtrise des risques ESG susceptibles d'avoir un impact financier à court et moyen terme.

La stratégie ESG s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et vise à renforcer la résilience de l'entreprise face aux évolutions réglementaires, économiques et sociétales.

2. Analyse de matérialité et parties prenantes

Dans le cadre de sa démarche de durabilité, la STAR a réalisé une analyse de matérialité accompagnée d'une cartographie de ses principales parties prenantes.

Cette démarche permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux ESG jugés prioritaires pour l'entreprise et pour ses parties prenantes (collaborateurs, clients, actionnaires, partenaires, autorités de régulation, société civile).

Les résultats de cette analyse contribuent à orienter les priorités du reportings ESG et à structurer les informations publiées, dans un souci d'alignement progressif avec les référentiels internationaux de reportings extrafinanciers.

3. Gouvernance ESG

La démarche RSE est désormais transversale à l'ensemble des activités de la STAR.

Une gouvernance dédiée a été mise en place afin d'assurer le pilotage et la coordination des sujets ESG. Celle-ci repose notamment sur :

- L'implication de la Direction générale dans le suivi des enjeux de durabilité ;
- La mise en place d'un Comité RSE rattaché au Comité de Gestion des Risques (CGR) ;
- La coordination entre les principales fonctions de l'entreprise (finance, ressources humaines, opérations, conformité).

Un pilote RSE a également été désigné afin d'assurer l'harmonisation des actions engagées, de veiller à la cohérence des initiatives avec les priorités ESG de l'entreprise et de faciliter la coordination opérationnelle entre les différentes entités.

4. Exposition aux risques et enjeux prioritaires identifiés

En tant que compagnie d'assurance opérant en Tunisie, STAR Assurances est exposée à certains risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et notamment :

- Les effets du changement climatique sur la fréquence et la sévérité des phénomènes climatiques, pouvant avoir des répercussions sur la sinistralité des affaires en portefeuille, en dommages aux biens et en assurances de responsabilité, mais également de façon plus indirecte en assurances de personnes,

- Au-delà de l'impact sur les clients en portefeuille, le risque physique ainsi que le risque de transition peuvent affecter le portefeuille de placements de l'entreprise,
- En matière de gouvernance, la gestion de données sensibles des assurés expose l'entreprise à des risques, notamment vis-à-vis des menaces cyber.

Dans ce contexte, STAR Assurances maintien des dispositifs de pilotage et de surveillance adaptés. La compagnie veillera à identifier et analyser l'impact des risques ESG sur les postes des états financiers au 31 décembre, en particulier les placements et l'évaluation des provisions techniques ainsi que les autres passifs.

Sur la base de l'approche RSE/ESG de STAR, la compagnie a mené une analyse de matérialité et défini une série d'enjeux jugés essentiels pour sa stratégie durable, son impact et ses parties prenantes :

- Promouvoir l'éthique des affaires
- Assurer la santé et la qualité de vie au travail
- Minimiser l'impact environnemental
- Créer une expérience client qui prévient et accompagne autant qu'elle assure
- Promouvoir l'investissement dans des projets responsables
- Promouvoir la santé publique et la maîtrise des risques de santé
- Promouvoir l'inclusion sociale par des offres d'assurances accessibles et solidaires

Plusieurs opportunités ont également été identifiées, notamment :

- L'amélioration de la performance opérationnelle grâce à certaines initiatives ESG ;
- Le renforcement de l'attractivité de l'entreprise en tant qu'employeur ;

- L’optimisation de certains coûts à moyen terme, notamment à travers des initiatives liées à l’efficacité énergétique et à l’optimisation des ressources.

5. Indicateurs ESG :

Dans le cadre du suivi de sa démarche ESG, la STAR procède au calcul d’indicateurs ESG liés à l’environnement, au social, à la gouvernance, à l’éthique... les principaux indicateurs retenus se présentent comme suit :

- Indicateurs environnementaux :

INDICATEUR	VALEUR
Impressions papier	• 150 972 papiers gagnés/Réduction de 14 % • Nombre total de papiers en 2024 : 1 073 066 feuilles • Nbre total de papier en 2025 : 922 094 feuilles
Défi feuille free (économie de papier)	• 12 589 feuilles économisées
Eau consommée : % d'évolution de consommation 2025 VS 2024	• Siège : augmentation de 2.12 %
Électricité consommée : % d'évolution de consommation 2025 vs 2024	• Siège : Réduction de 11.61 %
Total déchets collectés	• 2,75 tonnes de déchets collectés.
Déchets recyclés	• 2475 kg de déchets recyclés, CO₂ évité : • 3451 kg. Taux de recyclage : 90 %
Installation panneaux photovoltaïques	• 182 panneaux installés • Production photovoltaïque annuelle totale : 179 088 kWh • Taux de couverture : 37 % • Gain sur facture annuelle actuelle : 84 607,000 DT • Économie de CO₂ sur 20 ans : 1647 tonnes

- Indicateurs sociaux :

INDICATEUR	VALEUR
Nombre d'heures de formation	9234 H (vs 6 600 H en 2024)
Accès à la formation	Un taux de pénétration atteignant 63 % en progression par rapport à l'année précédente.
% homme/femme	53 F % et 47 % H

6. Plan d’action et perspectives

La STAR poursuit ses efforts visant à renforcer progressivement la structuration et la qualité de sa communication relative aux enjeux et à sa stratégie ESG.

Le dispositif de reportings continuera d’évoluer afin de tenir compte des exigences réglementaires applicables ainsi que des standards internationaux en matière de transparence extrafinancière.

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif au 31 décembre 2025

Désignation	VALEURS BRUTES				AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS								VCN à la clôture
	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture	Ouverture		Augmentations		Diminutions		Clôture		
					Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	Amort.	Provisions	
Actifs incorporels	26 312 155	3 395 896	0	29 708 051	17 468 093	0	1 775 599	0	0	0	19 243 692	0	10 464 359
Logiciels	26 167 904	3 395 896	0	29 563 800	17 323 842	0	1 775 599	0	0	0	19 099 441	0	10 464 359
Droit au bail	41 000	0	0	41 000	41 000	0	0	0	0	0	41 000	0	0
Autres immobilisations incorporelesl	103 251	0	0	103 251	103 251	0	0	0	0	0	103 251	0	0
Actifs corporels d'exploitation	24 256 476	2 885 647	0	27 142 123	20 034 228	0	1 237 217	0	0	0	21 271 445	0	5 870 679
Matériel de transport	66 000	0	0	66 000	66 000	0	0	0	0	0	66 000	0	0
Mobilier et matériel de bureau	3 745 120	37 325	0	3 782 445	3 337 958	0	112 359	0	0	0	3 450 317	0	332 129
Matériel informatique	8 965 873	2 383 884	0	11 349 757	7 493 582	0	633 490	0	0	0	8 127 072	0	3 222 685
Installation agencement aménagement	11 479 483	464 438	0	11 943 921	9 136 688	0	491 368	0	0	0	9 628 056	0	2 315 865
Placements	256 878 336	32 066 075	6 074 943	282 869 468	6 264 225	26 813 673	325 935	243 918	9 323	4 517 726	6 580 838	22 539 866	253 748 765
Terrains et immeubles bâtis d'exploitation et hors exploitation	22 529 159	0	16 212	22 512 947	6 264 225	0	325 935	0	9 323	0	6 580 838	0	15 932 110
Participations aux stes à objet foncier	37 889 940	0	0	37 889 940	0	18 300	0	0	0	0	0	18 300	37 871 640
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	196 459 237	32 066 075	6 058 731	222 466 581	0	26 795 373	0	243 918	0	4 517 726	0	22 521 566	199 945 015
Autres placements financiers	892 808 259	223 744 365	195 888 690	920 663 933	0	8 505 159	0	1 154 080	0	485 984	0	9 173 255	911 490 679
Actions, autres titres à revenu variable	42 077 310	27 690 935	11 668 072	58 100 173	0	6 817 957	0	9 993	0	485 984	0	6 341 966	51 758 206
Obligations et autres titres revenu fixe	824 820 202	183 932 000	177 422 700	831 329 502	0	650 502	0	0	0	0	0	650 502	830 679 000
Prêt au personnel	15 298 326	4 095 443	4 100 727	15 293 043	0	28 976	0	0	0	0	0	28 976	15 264 067
Autres	10 612 421	8 025 986	2 697 191	15 941 216	0	1 007 724	0	1 144 087	0	0	0	2 151 811	13 789 406
Créances pour espèces déposées	4 666 960	0	294 540	4 372 420	0	0	0	0	0	0	0	0	4 372 420
TOTAL	1 204 922 186	262 091 982	202 258 173	1 264 755 996	43 766 546	35 318 832	3 338 751	1 397 998	9 323	5 003 709	47 095 974	31 713 120	1 185 946 901

Résultat technique de la catégorie d'assurance non-vie au 31 | 12 | 2025

Catégories	Groupe	Acc. travail	Incendie	Risques divers	Transport	Aviation	Auto	Acceptation	Total
Primes acquise	136 725 009	0	14 119 987	24 418 140	10 204 652	5 139 377	205 734 592	2 364 636	398 706 394
Primes émises	136 846 427	0	14 465 236	27 674 666	10 148 234	4 542 137	221 060 965	2 208 606	416 946 271
Variation des primes non acquises	-121 418	0	-345 248	-3 256 525	56 418	597 240	-15 326 374	156 030	-18 239 877
Charges de prestation	-123 005 185	-968 409	-7 292 849	-21 432 849	-2 762 095	-467 490	-138 172 041	-1 129 417	-295 230 335
Prestations et frais payés	-121 984 123	-1 739 429	-8 540 517	-11 856 503	-1 482 752	-517 473	-148 749 522	-1 274 853	-296 145 172
Charges des provisions pour prestations diverses	-1 021 062	771 020	1 247 668	-9 576 346	-1 279 342	49 983	10 577 481	145 436	914 837
Solde de souscription	13 719 824	-968 409	6 827 138	2 985 291	7 442 557	4 671 887	67 562 551	1 235 218	103 476 059
Frais d'acquisition	-18 423 121	0	-3 314 841	-5 335 822	-1 698 999	-346 791	-40 765 831	-178 037	-70 063 443
Autres charges de gestion nettes	-10 368 028	-350 632	-3 912 364	-5 040 518	-1 766 673	-594 370	-27 230 419	-879 556	-50 142 559
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-28 791 148	-350 632	-7 227 205	-10 376 340	-3 465 672	-941 161	-67 996 250	-1 057 593	-120 206 002
Produits nets placements	2 085 824	715 118	1 743 512	5 314 092	2 680 480	454 783	52 155 977	360 490	65 510 276
Participation aux résultats	-1 656 155	0	-673 201	-382 210	-745 836	7 221	-2 280 669	0	-5 730 850
Solde financier	429 670	715 118	1 070 311	4 931 882	1 934 645	462 004	49 875 307	360 490	59 779 426
Part réassureurs/rétrocessionnaires dans :									
Les primes acquises	-229 956	0	-12 132 317	-12 155 485	-7 150 164	-4 956 758	-13 375 022	-399 126	-50 398 828
Les prestations payées	32 038	17 392	4 579 707	2 186 971	6 315	86 948	42 743	0	6 952 113
Les charges de provisions pour prestations	0	-10 480	-1 766 702	2 276 741	330 316	-126 244	806 097	0	1 509 727
La participation aux résultats	0	0	401 752	-877 683	104 447	0	0	0	-371 483
Commissions reçues des réassureurs/rétrocessionnaires	50 590	0	2 981 603	1 922 637	1 670 824	418 109	5 308 115	0	12 351 878
Solde réassurance/rétrocession	-147 328	6 912	-5 935 957	-6 646 820	-5 038 261	-4 577 946	-7 218 068	-399 126	-29 956 593
Résultat technique	-14 788 982	-597 011	-5 265 713	-9 105 987	873 269	-385 216	42 223 540	138 990	13 092 890
Informations complémentaires									
Provisions pour primes non acquises clôture	725 303	0	5 904 982	11 141 492	1 959 515	3 327 449	103 695 886	1 734 504	128 489 131
Provisions pour primes non acquises réouverture	603 885	0	5 559 734	7 884 967	2 015 933	3 924 689	88 369 512	1 890 534	110 249 254
Provisions pour sinistres à payer clôture	22 242 792	1 444 512	13 406 378	62 855 011	31 741 002	2 214 063	570 466 819	2 769 812	707 140 390
Provisions pour sinistres à payer réouverture	21 228 039	1 488 366	14 654 045	52 583 865	30 461 660	2 264 046	571 233 894	2 915 248	696 829 163

(chiffres arrondis en dinar)

Rapport de gestion du groupe STAR Assurances

Présentation du groupe

Le Groupe « STAR » est composé au 31 décembre 2025 d'une société mère « STAR Assurances » et deux sociétés filiales, « La Lyre immobilière » et « L'Institut Africain des Assurances » sous contrôle exclusif.

Ci-dessus une présentation succincte des sociétés du groupe :

STAR Assurances (société mère)

La Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances (STAR) créée en décembre 1958 est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'Assurances et de Réassurances. Son capital social s'élève à 50 000 015 dinars, divisé en 10 000 003 actions de 5 dinars chacune. Son siège social est au 9, rue de Palestine – Cité des Affaires, Kheïreddine La Goulette. La société est régie par le Code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 9 mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 janvier 1994, la loi N° 97- 24 du 28 avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1er avril 2002.

La Lyre Immobilière

La société « La Lyre Immobilière » créée au mois de juin 2021, est une société anonyme ayant pour activité la promotion immobilière. Son capital social s'élève à 37 571 700 dinars, divisé en 3 757 170 actions de 10 dinars chacune. Son siège social est à l'avenue du Japon – Monplaisir, Tunis.

Institut Africain des Assurances

L'Institut Africain des Assurances, créé au mois d'avril 2022, est une société à responsabilité limitée, filiale de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances STAR, ayant pour activité la formation continue. Son capital social s'élève à 30 000 dinars divisé en 3 000 actions de 10 dinars chacune. Son siège social est à l'avenue du Japon – Monplaisir, Tunis.

Principes et référentiel comptables

Les états financiers consolidés du Groupe STAR Assurances sont établis conformément aux règles et aux principes comptables édictés par la loi n° 96-112 du 30-12-1996 relative au système comptable des entreprises et par les Normes Comptables Tunisiennes relatives notamment aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance et à la consolidation des états financiers (NCT 35, 36, 37).

Périmètre et méthode de consolidation

La consolidation des comptes permet de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une société consolidante (STAR assurances) et ses filiales (La Lyre Immobilière et l'Institut Africain des Assurances) comme si elles ne formaient qu'une seule entité.

L'intégration globale est la méthode retenue pour consolider les comptes du groupe STAR Assurances, elle consiste à :

- Intégrer dans les comptes de l'entreprise « consolidante » l'intégralité des éléments des comptes de l'entreprise consolidée, après retraitements éventuels ; tant au niveau des comptes de bilan qu'au niveau des comptes de résultat.
- Répartir les capitaux propres et le résultat entre les intérêts de l'entreprise « consolidante » et les intérêts des actionnaires dits « intérêts minoritaires »

- Éliminer les opérations et comptes entre l'entreprise intégrée globalement et l'entreprise consolidée.

Le choix des sociétés à retenir dans le périmètre de consolidation est déterminé par la nature et l'importance des liens qui les rattachent directement ou indirectement à la société mère.

Pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe STAR Assurances, les sociétés retenues sont :

- La société mère : STAR
- La société dépendante du Groupe : LA LYRE IMMOBILIÈRE
- La société dépendante du Groupe : L'INSTITUT AFRICAIN DES ASSURANCES

Les retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes de comptabilisation et d'évaluation des sociétés sont effectués.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les charges et produits réciproques sont éliminés.

L'effet sur le bilan, le hors bilan et l'état de résultats consolidés des opérations internes au groupe est éliminé.

La date de clôture

Les états financiers consolidés sont établis à partir des comptes individuels qui sont arrêtés au 31 décembre 2025 pour l'ensemble des sociétés du groupe.

Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important n'est survenu après la clôture de l'exercice.

Note ESG – Intégration des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance

La STAR assurances intègre les enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans ses activités et son dispositif de pilotage. Elle publie annuellement un rapport RSE, en conformité avec le Guide du reportings ESG de la BVMT. La présente note est élaborée conformément aux exigences du communiqué du CMF publié le 25 décembre 2025 ainsi que du cadre conceptuel de la comptabilité tel que prévu par le décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996.

1. Démarche et stratégie ESG

La STAR a engagé une démarche structurée visant à intégrer progressivement les enjeux de durabilité dans ses activités, en cohérence avec ses missions, son modèle économique et les attentes de ses parties prenantes.

Cette démarche repose notamment sur :

L'amélioration continue des pratiques sociales et de gestion du capital humain ;

L'intégration progressive des considérations de durabilité dans les décisions d'investissement et de gestion ;

L'identification et la maîtrise des risques ESG susceptibles d'avoir un impact financier à court et moyen terme.

La stratégie ESG s'inscrit dans une logique d'amélioration continue et vise à renforcer la résilience de l'entreprise face aux évolutions réglementaires, économiques et sociétales.

2. Analyse de matérialité et parties prenantes

Dans le cadre de sa démarche de durabilité, la STAR a réalisé une analyse de matérialité accompagnée d'une cartographie de ses principales parties prenantes.

Cette démarche permet d'identifier et de hiérarchiser les enjeux ESG jugés prioritaires pour l'entreprise et pour ses parties prenantes (collaborateurs, clients, actionnaires, partenaires, autorités de régulation, société civile).

Les résultats de cette analyse contribuent à orienter les priorités du reportings ESG et à structurer les informations publiées, dans un souci d'alignement progressif avec les référentiels internationaux de reportings extrafinanciers.

3. Gouvernance ESG

La démarche RSE est désormais transversale à l'ensemble des activités de la STAR.

Une gouvernance dédiée a été mise en place afin d'assurer le pilotage et la coordination des sujets ESG. Celle-ci repose notamment sur :

- L'implication de la Direction générale dans le suivi des enjeux de durabilité ;
- La mise en place d'un Comité RSE rattaché au Comité de Gestion des Risques (CGR) ;
- La coordination entre les principales fonctions de l'entreprise (finance, ressources humaines, opérations, conformité).

Un pilote RSE a également été désigné afin d'assurer l'harmonisation des actions engagées, de veiller à la cohérence des initiatives avec les priorités ESG de l'entreprise et de faciliter la coordination opérationnelle entre les différentes entités.

4. Exposition aux risques et enjeux prioritaires identifiés

En tant que compagnie d'assurance opérant en Tunisie, STAR Assurances est exposée à certains risques liés aux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance, et notamment :

- Les effets du changement climatique sur la fréquence et la sévérité des phénomènes climatiques, pouvant avoir des répercussions sur la

sinistralité des affaires en portefeuille, en dommages aux biens et en assurances de responsabilité, mais également de façon plus indirecte en assurances de personnes,

- Au-delà de l'impact sur les clients en portefeuille, le risque physique ainsi que le risque de transition peuvent affecter le portefeuille de placements de l'entreprise,
- En matière de gouvernance, la gestion de données sensibles des assurés expose l'entreprise à des risques, notamment vis-à-vis des menaces cyber.

Dans ce contexte, STAR Assurances maintient des dispositifs de pilotage et de surveillance adaptés. La compagnie veillera à identifier et analyser l'impact des risques ESG sur les postes des états financiers au 31 décembre, en particulier les placements et l'évaluation des provisions techniques ainsi que les autres passifs.

Sur la base de l'approche RSE/ESG de STAR, la compagnie a mené une analyse de matérialité et défini une série d'enjeux jugés essentiels pour sa stratégie durable, son impact et ses parties prenantes :

- Promouvoir l'éthique des affaires
- Assurer la santé et la qualité de vie au travail
- Minimiser l'impact environnemental
- Créer une expérience client qui prévient et accompagne autant qu'elle assure
- Promouvoir l'investissement dans des projets responsables
- Promouvoir la santé publique et la maîtrise des risques de santé
- Promouvoir l'inclusion sociale par des offres d'assurances accessibles et solidaires

Plusieurs opportunités ont également été identifiées, notamment :

- L'amélioration de la performance opérationnelle grâce à certaines initiatives ESG ;
- Le renforcement de l'attractivité de l'entreprise en tant qu'employeur ;
- L'optimisation de certains coûts à moyen terme, notamment à travers des initiatives liées à l'efficacité énergétique et à l'optimisation des ressources.

5. Indicateurs ESG

Dans le cadre du suivi de sa démarche ESG, la STAR procède au calcul d'indicateurs ESG liés à l'environnement, au social, à la gouvernance, à l'éthique... les principaux indicateurs retenus se présentent comme suit :

- Indicateurs sociaux :

INDICATEUR	VALEUR
Nombre d'heures de formation	9234 H (vs 6 600 H en 2024)
Accès à la formation	Un taux de pénétration atteignant 63 % en progression par rapport à l'année précédente.
% homme/femme	53 F % et 47 % H

- Indicateurs environnementaux :

INDICATEUR	VALEUR
Impressions papier	• 150 972 papiers gagnés/Réduction de 14 % • Nbre total de papier en 2024 : 1 073 066 feuilles • Nbre total de papier en 2025 : 922 094 feuilles
Défi feuille free (économie de papier)	• 12 589 feuilles économisées
Eau consommée : % d'évolution de consommation 2025 VS 2024	• Siège : augmentation de 2.12 %
Électricité consommée : % d'évolution de consommation 2025 VS 2024	• Siège : Réduction de 11.61 %
Total déchets collectés	• 2,75 tonnes de déchets collectés.
Déchets recyclés	• 2475 kg de déchets recyclés, CO₂ évité : 3451 kg. Taux de recyclage : 90 %
Installation panneaux photovoltaïques	• 182 panneaux installés • Production photovoltaïque annuelle totale : 179 088 kWh • Taux de couverture : 37 % • Gain sur facture annuelle actuelle : 84 607,000 DT • Économie de CO₂ sur 20 ans : 1647 tonnes

6. Plan d'action et perspectives

La STAR poursuit ses efforts visant à renforcer progressivement la structuration et la qualité de sa communication relative aux enjeux et à sa stratégie ESG.

Le dispositif de reportings continuera d'évoluer afin de tenir compte des exigences réglementaires applicables ainsi que des standards internationaux en matière de transparence extrafinancière.

Notes sur les états de résultat

1- Détail du résultat consolidé

Libellés	STAR	La Lyre Immobilière	IAA	Écritures d'élimination	Groupe STAR 31/12/2025
Résultat technique non-vie	13 092 890	-	-	4 268 410	17 361 300
Résultat technique vie	20 215 366	-	-	- 1 089 883	19 125 483
Produits nets des placements	31 402 488	-	-	- 114 019	31 288 469
Autres produits non techniques	7 239 384	4 548 910	850 388	- 3 664 503	8 974 180
Autres charges non techniques	- 6 069 165	- 5 634 620	- 754 532	619 977	- 11 838 340
Résultat provenant des activités ordinaires	65 880 963	- 1 085 710	95 856	19 982	64 911 091
Impôts sur le résultat	- 21 379 600	- 9 994	- 19 982		- 21 409 576
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	44 501 363	- 1 095 704	75 874	19 982	43 501 515
Gains extraordinaires	-		-		-
Pertes extraordinaires	- 4 610 351				- 4 610 351
Résultat extraordinaire	- 4 610 351	-	-	-	- 4 610 351
Résultat net	39 891 012	- 1 095 704	75 874	19 982	38 891 164
Part du groupe dans le résultat consolidé	39 891 012	- 1 095 703	75 842	19 982	38 891 133
Part des minoritaires dans le résultat consolidé	-	- 2	32		30

2- Produits des autres activités

Filiales		31/12/2025
La Lyre immobilière		1 187 022
IAA		547 773
Total	PRNT7	1 734 795

3- Charges des autres activités

Filiales		31/12/2025
La Lyre immobilière		5 274 875
IAA		495 050
Total	CHNT7	5 769 925

États financiers consolidés

au 31 décembre 2025

Bilan
consolidé I
Actif

au 31 | 12 | 2025

	ACTIF	au 31/12/2025			au 31/12/2024
		brut	amortissements et provisions	net	net
AC1	Actifs incorporels	29 722 905	19 248 897	10 474 008	8 856 328
AC12	Concessions, brevets, licences, marques	29 722 905	19 248 897	10 474 008	8 856 328
AC13	Fonds commercial	0			
AC2	Actifs corporels d'exploitation	30 239 150	22 818 451	7 420 699	6 414 926
AC21	Installations techniques et machines	26 456 706	19 368 134	7 088 572	6 007 765
AC22	Autres installations, outillage et mobilier	3 782 445	3 450 318	332 127	407 161
AC3	Placements	1 209 135 177	44 310 105	1 164 694 597	1 111 360 381
AC31	Terrains et constructions	112 812 234	12 615 285	100 196 948	98 156 448
AC311	Terrains et constructions d'exploitation	16 750 492	4 502 248	12 248 244	12 493 482
AC312	Terrains et constructions hors exploitation	96 061 741	8 113 038	87 948 704	85 662 966
AC32	Placements dans les entreprises liées et participations	169 436 591	22 521 566	146 915 025	116 633 874
AC323	Parts dans les entreprises avec un lien de participation	169 436 591	22 521 566	146 915 025	116 633 874
AC33	Autres placements financiers	922 513 932	9 173 254	913 340 679	891 903 099
AC331	Actions, autres titres à revenu variable	58 100 173	6 341 966	51 758 207	35 259 352
AC332	Obligations et autres titres à revenu fixe	833 179 502	650 502	832 529 000	831 769 700
AC334	Autres prêts	15 293 042	28 976	15 264 066	15 269 349
AC336	Autres	15 941 217	2 151 811	13 789 406	9 604 697
AC34	Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	4 372 420	0	4 372 420	4 666 960
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	95 417 079	0	95 417 079	94 158 378
AC510	Provision pour primes non acquises	12 168 264		12 168 264	12 618 499
AC530	Provision pour sinistres (vie)	1 066 134		1 066 134	572 719
AC531	Provision pour sinistres (non vie)	79 681 397		79 681 397	78 171 671
AC541	Provision pour participation aux bénéfices et ristournes (non vie)	2 501 283		2 501 283	2 795 490
AC6	Créances	345 427 888	80 848 356	264 579 532	259 055 251
AC61	Créances nées d'opérations d'assurance directe	259 130 311	71 631 736	187 498 575	180 319 541
AC611	Primes acquises et non émises	18 048 227	0	18 048 227	19 225 180
AC612	Autres créances nées d'opération d'assurance directe	200 803 028	62 185 309	138 617 720	118 470 391
AC613	Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	40 279 056	9 446 427	30 832 629	42 623 970
AC62	Créances nées d'opérations de réassurance	12 178 211	6 673 084	5 505 127	5 262 253
AC63	Autres créances	74 119 365	2 543 535	71 575 830	73 473 458
AC631	Personnel	943 363	116 048	827 314	1 797 538
AC632	État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	65 575 336		65 575 336	68 534 802
AC633	Débiteurs divers	7 600 667	2 427 487	5 173 180	3 141 118
AC64	Créances sur ressources spéciales				
AC7	Autres éléments d'actif	123 542 277	1 170 057	122 372 221	98 931 310
AC71	Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	54 572 395	1 170 057	53 402 338	28 212 847
AC72	Charges reportées	25 682 111		25 682 111	20 544 444
AC721	Frais d'acquisition reportés	25 682 111		25 682 111	20 434 444
AC722	Autres charges à répartir	0		0	110 000
AC73	Comptes de régularisation Actif	41 354 709		41 354 709	48 195 648
AC731	Intérêts et loyers acquis non échus	39 470 802		39 470 802	46 435 295
AC732	Estimations de réassurance	108 862		108 862	403 447
AC733	Autres comptes de régularisation	1 775 045		1 775 045	1 356 906
AC74	Écart de conversion	1 933 063		1 933 063	1 978 371
TOTAL DE L'ACTIF		1 833 484 476	168 395 865	1 665 088 611	1 578 776 575

(chiffres arrondis en dinar)

Bilan
consolidé I
Passif

au 31 | 12 | 2025

	CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	31/12/2025	31/12/2024
	CAPITAUX PROPRES		
CP1	Capital social ou fonds équivalent	50 000 015	23 076 930
CP2	Réserves consolidées	351 683 403	370 748 902
	Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	401 683 418	393 825 832
CP6	Résultat consolidé de l'exercice	38 891 133	27 492 685
	Total capitaux propres consolidés	440 574 552	421 318 516
IMCP	Intérêts minoritaires dans les capitaux propres	256	202
CP6	Part des minoritaires dans les résultats consolidés	30	53
	Total capitaux propres avant affectation	440 574 838	421 318 772
	PASSIF		
PA1	Autres passifs financiers	12 727 273	14 545 455
PA13	Emprunts	12 727 273	14 545 455
PA2	Provisions pour autres risques et charges	16 393 384	15 634 483
PA23	Autres provisions	16 393 384	15 634 483
PA3	Provisions techniques brutes	1 028 177 875	981 457 298
PA310	Provision pour primes non acquises	128 489 131	110 249 254
PA320	Provision d'assurance vie	138 870 787	111 141 143
PA330	Provision pour sinistres (vie)	29 103 310	30 960 970
PA331	Provision pour sinistres (non vie)	707 140 390	696 829 163
PA340	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)	3 398 853	1 775 055
PA341	Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)	12 465 136	10 903 669
PA350	Provision pour égalisation et équilibrage	935 793	597 504
PA360	Autres provisions techniques (vie)	-	-
PA361	Autres provisions techniques (non vie)	7 774 475	19 000 539
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	30 879 796	31 306 592
PA6	Autres dettes	99 056 087	82 929 301
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	26 073 617	25 561 476
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	16 824 154	17 511 469
PA63	Autres dettes	56 158 316	39 856 357
PA631	Dépôts et cautionnements reçus	5 766 246	5 892 625
PA632	Personnel	2 179 033	10 397 388
PA633	État, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	10 885 824	10 743 325
PA634	Créditeurs divers	37 327 213	12 823 019
PA7	Autres passifs	37 279 358	31 584 674
PA71	Comptes de régularisation Passif	33 826 021	28 069 557
PA710	Report de commissions reçues des réassureurs	2 514 605	2 610 133
PA711	Estimations de réassurance	-	-
PA712	Autres comptes de régularisation Passif	31 311 416	25 459 424
PA72	Écart de conversion	3 453 337	3 515 116
	Total du Passif	1 224 513 773	1 157 457 803
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF	1 665 088 611	1 578 776 575

État de résultat consolidé

au 31 | 12 | 2025

			31/12/2025	31/12/2024
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	±	17 361 300	2 418 695
RTV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	±	19 125 483	14 438 937
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		90 176 259	88 521 673
PRNT11	Revenus des placements	+	90 176 259	88 521 673
PRNT12	Produits des autres placements	+		
			12 613 510	4 928 909
PRNT13	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	5 009 869	2 640 393
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	+	7 603 641	2 288 516
CHNT1	Charges des placements (assurance et/ou réassurance non vie)		4 834 786	6 708 240
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	2 722 129	2 653 356
CHNT12	Correction de valeur sur placements	-	1 674 519	3 422 620
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	438 138	632 264
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-	66 666 515	58 987 109
PRNT2	Autres produits non techniques	+	7 239 384	3 875 477
PRNT7	Produits des autres activités		1 734 795	1 693 045
CHNT3	Autres charges non techniques	-	6 068 415	3 843 848
CHNT7	Charges des autres activités		5 769 925	5 804 005
	Résultat provenant des activités ordinaires		64 911 091	40 533 534
CHNT4	Impôts sur le résultat	-	21 409 576	10 816 347
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts		43 501 515	29 717 187
PRNT4	Gains extraordinaires	+		
CHNT5	Pertes extraordinaires	-	4 610 351	2 224 449
	Résultat extraordinaire		- 4 610 351	-2 224 449
	Résultat net de l'exercice		38 891 164	27 492 738
CHNT6	Effet des modifications comptables (nets d'impôt)			
	Résultat net de l'exercice après modifications comptables		38 891 164	27 492 738
	Part du groupe dans le résultat consolidé		38 891 133	27 492 685
	Part des minoritaires dans le résultat consolidé		30	53

(chiffres arrondis en dinar)

État de résultat technique : assurance vie consolidé

au 31 | 12 | 2025

		Notes	Opérations brutes 31/12/2025	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2025	Opérations nettes 31/12/2025	Opérations nettes 31/12/2024
PRV1	Primes		65 808 795	2 746 372	63 062 423	51 381 189
PRV11	Primes émises et acceptées	+	65 808 795	2 746 372	63 062 423	51 381 189
PRV2	Produits de placements		13 123 599	0	13 123 599	11 033 082
PRV21	Revenus des placements	+	13 123 599	0	13 123 599	11 033 082
PRV22	Produits des autres placements	+				
			219 550	0	219 550	220 488
PRV23	Reprise de corrections de valeur sur placements	+	0	0	0	0
PRV24	Profits provenant de la réalisation des placements et de change	+	219 550	0	219 550	220 488
PRV4	Autres produits techniques	+	0	0	0	0
CHV1	Charge de sinistres		19 642 342	-2 439 125	17 203 217	17 257 878
CHV11	Montants payés	-	21 500 002	-1 945 709	19 554 293	11 632 404
CHV12	Variation de la provision pour sinistres	±	-1 857 660	-493 415	-2 351 076	5 625 473
CHV2	Variation des autres provisions techniques		28 067 933	0	28 067 933	21 630 094
CHV21	Provision d'assurance vie	±	28 067 933		28 067 933	21 630 094
CHV3	Participation aux bénéfices et ristournes		1 623 798		1 623 798	506 780
CHV4	Frais d'exploitation		9 296 344	1 207	9 295 137	7 750 239
CHV41	Frais d'acquisition	-	7 473 097		7 473 097	6 699 527
CHV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	±	0		0	0
CHV43	Frais d'administration	-	1 823 247		1 823 247	1 100 737
CHV44	commissions reçues des réassureurs	+	0	1 207	1 207	50 025
CHV5	Autres charges techniques	-	1 023 307		1 023 307	986 857
CHV9	Charges de placements		66 697	0	66 697	63 974
CHV91	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêt	-	66 697		66 697	63 974
CHV92	Correction de valeur sur placements	-	0		0	0
CHV93	Pertes provenant de la réalisation des placements	-	0		0	0
CHV10	Moins-values non réalisées sur placements	-	0		0	
CHNT2	Produits de placements alloués, transférés à l'état de résultat	-				
RTV	Sous-total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)		19 431 524	307 247	19 125 483	14 438 937

(chiffres arrondis en dinar)

État de résultat technique : assurance non vie consolidé

au 31 | 12 | 2025

		Notes	Opérations brutes 31/12/2025	Cessions et/ou rétrocessions 31/12/2025	Opérations nettes 31/12/2025	Opérations nettes 31/12/2024
PRNV1	Primes acquises		398 611 649	50 398 828	348 212 821	328 195 434
PRNV11	Primes émises et acceptées	+	416 851 526	49 948 593	366 902 932	330 785 535
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	±	-18 239 877	450 235	-18 690 112	-2 590 102
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	+	66 666 515	0	66 666 515	58 987 109
PRNV2	Autres produits techniques	+	468 127		468 127	380 700
CHNV1	Charge de sinistres		304 852 521	-8 461 840	296 390 681	293 991 204
CHNV11	Montants payés	-	294 541 294	-6 952 113	287 589 181	281 103 160
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	±	10 311 227	-1 509 727	8 801 500	12 888 044
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	±	-11 226 064	0	-11 226 064	-3 784 216
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes		5 730 850	-371 483	6 102 333	5 815 110
CHNV4	Frais d'exploitation		103 770 453	12 351 878	91 418 575	74 597 453
CHNV41	Frais d'acquisition	-	75 276 991	0	75 276 991	61 612 940
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	±	-5 247 667	0	-5 247 667	-1 019 500
CHNV43	Frais d'administration	-	33 741 129	0	33 741 129	25 053 977
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	+	0	12 351 878	-12 351 878	-11 049 964
CHNV5	Autres charges techniques	-	15 300 638	0	15 300 638	14 524 998
CHNV6	Variation de la provision pour égalisation et équilibrage	./-	0	0	0	0
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	./-	47 317 893	29 956 593	17 361 300	2 418 695

(chiffres arrondis en dinar)

État de
flux de
trésorerie
consolidé

au 31 | 12 | 2025

Désignation	AU 31/12/2025	AU 31/12/2024
Flux de trésorerie liés à l'exploitation	79 332 602	63 517 689
Encaissements des primes reçues des assurés	450 799 307	453 747 035
Sommes versées pour paiement des sinistres	-310 600 969	-269 069 685
Encaissements des primes reçues (acceptation)	0	179 805
Sommes versées pour paiement des sinistres (acceptation)	0	-1 554 480
Commissions versées sur les acceptations	0	-31 466
Décaissements des primes pour les cessions	-57 267 323	-35 261 099
Encaissements des sinistres pour les cessions	12 760 703	10 370 531
Commissions reçues sur les acceptations	13 565 076	7 684 798
Commissions versées aux intermédiaires	-44 818 719	-46 697 347
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-50 813 402	-46 763 004
Variation des dépôts auprès des cédantes	0	0
Variation des espèces reçues des cessionnaires	-1 053 244	2 934 281
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-130 866 886	-82 822 333
Encaissements liés à la cession de placements financiers	102 886 850	88 513 223
Taxes et impôts versés au trésor	-95 882 787	-89 132 206
Produits financiers reçus	110 075 132	102 098 042
Autres mouvements	80 548 864	-30 678 408
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	-31 857 617	-28 311 780
Décaissement provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	-11 289 572	-3 449 725
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0	27 887
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	0
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation	0	10 000
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	-26 626 650	-24 899 943
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec lien de participation	6 058 605	0
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	-21 603 563	-15 285 240
Remboursements d'emprunts	-1 818 182	
Encaissements suite à l'émission d'actions		0
Encaissements provenant des actionnaires	0	0
Dividendes et autres distributions	-19 785 381	-15 285 240
Variation de trésorerie	25 871 422	19 920 670
Trésorerie au début de l'exercice	28 700 973	8 780 303
Trésorerie à la clôture de l'exercice	54 572 395	28 700 973

(chiffres arrondis en dinar)

Tableau des engagements reçus et donnés consolidé

au 31 | 12 | 2025

Désignation	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Engagements reçus	7 947 952	7 808 852
Cautions reçues	3 456 452	3 462 852
Cautions agents généraux	4 491 500	4 346 000
Engagements donnés	65 547 312	47 985 745
Cautions données	10 214 512	7 652 945
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	332 800	332 800
Autres	55 000 000	40 000 000

(chiffres arrondis en dinar)

Rapport des commissaires aux comptes

Rapport sur les états financiers consolidés. Exercice clos au 31 | 12 | 2025

Messieurs les actionnaires de « STAR ASSURANCES »,

I — Rapport sur les états financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés du groupe « STAR ASSURANCES », qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2025, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à

cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **440 574 552 dinars**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **38 891 133 dinars**.

À notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du groupe STAR ASSURANCES, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice arrêté le 31 décembre 2025, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des États financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des États financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Observations

Nous attirons l'attention sur :

- **La note aux états financiers consolidés « VIII - L'évolution de l'outil comptable »**, qui précise que la société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » effectue actuellement des travaux d'apurement des suspens liés à la migration vers l'ERP comptable Sage, opérationnel depuis le 1er janvier 2025.
- **La note aux états financiers consolidés « IX - Note sur les passifs éventuels »** qui mentionne que la société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » traite actuellement un volume important de dossiers juridiques non techniques, auxquels le département juridique de la compagnie assure un suivi régulier. L'impact financier de ces affaires est évalué selon les informations disponibles à la date de l'arrêté des comptes.
- **La nouvelle note aux états financiers consolidés « XI - Note ESG - Intégration des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance »**, qui présente et explicite les informations relatives aux aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, conformément au communiqué publié par le Conseil du Marché Financier en date du 13 février 2026.

- **Le fait que la société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR » a reçu une notification d'un contrôle social**, en date du 18 mai 2026, portant sur les différentes cotisations et obligations sociales auxquelles elle est soumise et couvrant la période allant du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025. Les travaux du dit contrôle social étant en cours, son impact sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2025, ne peut être raisonnablement mesuré.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés d'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons estimé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

a. Évaluation des provisions techniques :

Description du point clé de l'audit

Au 31 décembre 2025, les provisions techniques brutes totalisent un montant de 1 028 177 875 dinars au regard d'un total bilan de 1 665 088 611 dinars, ce qui représente 62 % de ce dernier.

La composition détaillée de ces provisions est présentée au niveau de la note « PA3- Provisions Techniques brutes ».

Nous avons considéré que la comptabilisation de ces provisions est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative par rapport

au total bilan de la compagnie, de leur évaluation, le plus souvent basée sur des hypothèses, des estimations ou des appréciations et de l'influence qu'ils peuvent représenter dans l'appréciation du respect des deux ratios réglementaires du groupe.

Réponses d'audit apportées

Nous avons, à partir des entretiens avec la Direction et d'autres techniques de contrôle, pris connaissance et évalué les procédures mises en place par le groupe pour l'évaluation et la présentation des provisions techniques.

Nos travaux ont consisté également à :

- Évaluer le contrôle interne régissant le processus d'estimation des provisions techniques afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- Apprécier le respect des dispositions légales et réglementaires applicables au groupe en matière des provisions techniques, notamment l'arrêté du ministre de Finance du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur Représentation, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NCT 29 « Les provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance »,
- Apprécier le caractère raisonnable et approprié des hypothèses retenues par le groupe pour l'évaluation de ses engagements futurs,
- Faire appel à un actuaire inscrit sur le registre tenu par la Fédération Tunisienne des Sociétés d'Assurances ayant fait l'objet d'une acceptation préalable par le CGA afin d'évaluer les provisions techniques non-vie et vie de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR »,
- S'assurer de l'exhaustivité et de l'exactitude des provisions techniques ainsi que le bien-fondé des méthodes d'évaluation appliquées par la compagnie, moyennant, entre autres, le recours aux travaux d'un actuaire,

- Analyser les tendances et corroborer les estimations moyennant le rapprochement entre les estimations historiques et les réalisations de la compagnie.
- Par ailleurs, nous avons également apprécié le caractère approprié des informations présentées dans la note aux états financiers « PA3-Provisions techniques brutes » relatives à la composition des provisions techniques.

b. Évaluation des Placements

Description du point clé de l'audit

Du fait de l'inversion de leur cycle de production, les compagnies d'assurance sont tenues d'estimer

Les engagements contractuels qu'elles seront amenées à honorer et constituer des provisions techniques à due concurrence. À ce titre, les compagnies d'assurance doivent constituer des placements pour un montant au moins égal aux provisions techniques.

Les placements sont évalués conformément à l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005, modifiant l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Au 31 décembre 2025, l'encours des placements s'élève à un montant brut de 1 209 135 177 DT, les amortissements et les provisions y relatifs s'élèvent à 44 310 105 DT, soit un montant net de 1.164.825.072 DT, représentant 70 % du total bilan.

Compte tenu de l'importance des placements par rapport au total bilan de la Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances « STAR », nous avons considéré l'évaluation des placements comme une question clé dans notre audit.

Réponses d'audit apportées

L'essentiel de nos travaux d'audit des placements financiers a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- L'évaluation du contrôle interne régissant le processus d'évaluation des placements financiers afin de s'assurer de la bonne conception et l'efficacité opérationnelle des contrôles clés,
- La vérification de la prise en compte et de l'évaluation des placements conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, tel qu'il a été modifié par l'arrêté du ministre des Finances du 28 mars 2005 et aux dispositions de la NC 31 « Les placements dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance »,
- L'examen des informations données par la Direction sur l'activité et les perspectives envisageables ainsi que les critères et les hypothèses retenues pour déterminer les valeurs d'usage des différents titres de participations et les provisions qui en résultent.

Les questions clés de l'audit ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

5. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration de la société mère et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes consolidés de la société dans le rapport du conseil d'administration de la société mère avec les données figurant dans les états financiers consolidés.

Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration de la société mère et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport semble autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration de la société mère, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration de la société mère est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction du Groupe qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance du Groupe de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

7. Responsabilité de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;

- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit ;
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu ;

- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit ;
- Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'Article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du groupe relatif au traitement de l'information comptable et la préparation des états financiers consolidés. À ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration de la société mère.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié de déficiences importantes du contrôle interne. Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction générale de la société mère.

Autres obligations légales et réglementaires

En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à une révélation au procureur de la République du tribunal de première instance de Tunis 1, en date du 2 juin 2026, concernant les faits identifiés au niveau de la société mère.

Tunis, le 17/06/2026

Les commissaires aux comptes

ECC MAZARS

Mohamed Hédi KAMMOUN

Conseil Audit Formation

Abir MATMTI



Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances –STAR–

Date de constitution : décembre 1958

Capital social : 50 000 015 DT composé de 10 000 003 actions de 5 DT chacune

Forme juridique : Société anonyme faisant appel public à l'épargne

Activité : Assurance et Réassurance de toutes branches

Matricule fiscal : 0002388 P M 000 **Référence RNE** : 0002388V

Siège social : 9, rue de Palestine – Cité des Affaires
Kheïreddine – 2060 La Goulette/1080 Tunis Cedex BP 667

Tél. +216 70 255 000

Fax +216 71 132 300

star@star.com.tn

www.star.com.tn